



EN COULISSES AVEC LE
MÉDIATEUR FAMILIAL

EN COULISSES AVEC LE
MÉDIATEUR FAMILIAL

Avant-propos

ACTE I • LA RENCONTRE EN MÉDIATION FAMILIALE

/ LE TEMPS DE LA SOLLICITATION

Bruno
Bastien et Marianne
Christian

/ REVISITER L'HISTOIRE

Marc et Anne
Vincent et Hélène
Paul et Marine

/ FAIRE CIRCULER LA PAROLE

Hugo et Vanessa
Cédric et Kelly

/ METTRE EN ÉVIDENCE CE QUI RASSEMBLE

Pierre et Nathalie
Damien et Pauline
Marc et Émilie

/ ENCOURAGER ET SOUTENIR L'EXPRESSION DU RESENTI

Paul et Jane
Éric et Julia

/ RESPECTER CE QUI SE DIT ET CE QUI NE SE DIT PAS

Pierre et Nathalie
Jérémy et Chloé

/ LA RECHERCHE DE L'ÉQUITÉ RELATIONNELLE

Pierre et Sophie
Alain et Corinne

/ LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES AU SERVICE DU PROCESSUS

Philippe et Jocelyne
Hervé et Katell

P 05

P 11

P 13

P 15

P 17

P 19

P 21

P 23

P 25

P 27

P 29

P 31

P 33

P 35

P 37

P 39

P 41

P 43

P 45

P 47

P 49

P 51

P 53

P 55

P 57

P 59

P 61

P 63

P 65

Les prénoms des intervenants ont volontairement été remplacés afin de préserver leur anonymat.

TABLE

DES MATIÈRES

ACTE II • LES OUTILS DU MÉDIATEUR

/ LA CO-INTERVENTION / CO-MÉDIATION

Cédric et Laëtitia

Matthieu et Jasmine

/ LES ÉCRITS EN MÉDIATION FAMILIALE

/ LA LECTURE ET LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT

Yvan et Ludmilla

/ LE PAPERBOARD

Hugues et Véronica

Laurent et Françoise

/ LES TÂCHES

Karl et Andrea

Vincent et Sarah

ACTE III • DES PROCESSUS DE MÉDIATION

/ UN PROCESSUS EN SÉPARATION-DIVORCE

/ TROIS TYPES DE MÉDIATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES :

> La médiation parent-adolescent : Des adaptations nécessaires

Didier, Laurence et Adeline

> Une médiation Parent-Jeune majeur

> Une médiation Aidant Aidé (MAA)

Les Trois Frères ou Comment se répartir la tâche de l'aidant

P 67

P 69

P 71

P 73

P 75

P 79

P 79

P 79

P 81

P 83

P 85

P 87

P 89

P 91

P 95

P 101

P 103

P 103

P 111

P 123



AVANT- PROPOS



En tant que présidente de l'Union nationale des associations familiales, je suis honorée d'introduire ce recueil sur la médiation familiale, réfléchi et élaboré par l'équipe du service de médiation familiale de l'Udaf d'Ille-et-Vilaine. Ce travail met parfaitement en lumière l'engagement et l'expertise des médiateurs familiaux, véritables artisans de la paix familiale. Dans un monde où les relations sont parfois rudement mises à l'épreuve, ces professionnels offrent à tous les membres de la famille un espace sécurisé pour renouer le dialogue, revisiter leur histoire commune, et redonner une véritable place à chacun. À travers des nombreux chapitres qui explorent les étapes essentielles de la démarche de médiation familiale et des processus adaptés aux divers contextes familiaux, cette publication démontre toute l'importance d'un accompagnement bienveillant, respectueux et déontologique. Que ce soit face à une séparation, un conflit intergénérationnel, ou des enjeux liés à la perte d'autonomie, la dépendance, les médiateurs familiaux œuvrent pour la recherche d'un équilibre relationnel et la reconstruction de liens souvent fragilisés. Leur travail, souvent discret mais évidemment essentiel, contribue à la cohésion sociale que nous défendons.

Comme le disait si bien Simone Veil : « *La famille reste le lieu privilégié où se construisent l'équilibre, la sécurité et la solidarité.* » C'est ce lien précieux que nos médiateurs familiaux s'efforcent de préserver, guidés par une éthique rigoureuse et une écoute attentive.

Je vous invite à découvrir ces témoignages et illustrations d'accompagnements, qui montrent si finement l'impact concret de la médiation familiale dans la vie de celles et ceux qui ont eu la chance d'en bénéficier.

Marie-Andrée Blanc,
Présidente de l'Unaf



C'est quoi, au juste, la médiation familiale ?

À cette question essentielle, l'Udaf 35 et son service conventionné de médiation familiale apportent une réponse approfondie, nécessairement subjective, en publiant cet ouvrage.

Cette réponse est la synthèse de vingt-cinq années de pratique au sein de l'Udaf 35, de milliers de séances de médiation proposées à des familles très diverses, par des professionnels aux horizons et expériences variées, qui n'ont cessé de prendre du recul sur leurs pratiques, de se former, de s'adapter aux publics et à leurs évolutions.

En tant que président de l'Udaf 35, je tiens à saluer l'engagement de tous les médiateurs familiaux qui se sont succédé depuis tant d'années, dans l'ombre et dans l'intimité des séances de médiation, afin de retisser des liens au sein des familles.

Ce travail d'écriture à plusieurs mains est le résultat d'un travail collégial du service de médiation, sous la responsabilité de Christine Duchemin, cheffe de service, qui nous livre ici un très bel héritage. Qu'ils soient tous vivement remerciés de tous ces efforts de synthèse, de pédagogie et de transmission.

Pour la valorisation de ce travail, remercions aussi l'élan impulsé par notre directeur, Fabien Tocqué, et saluons chaleureusement le soutien de l'Unaf !

Nous espérons que cet ouvrage pourra éclairer tous nos partenaires sur ce qu'est la médiation familiale au sein d'un service conventionné, sur ses limites et potentiels, et leur donner envie d'orienter certains de leurs publics vers la médiation s'ils l'estiment pertinent.

Nous souhaitons également donner par ce biais à nos financeurs des éléments tangibles sur ce que la médiation apporte concrètement aux familles, afin qu'ils puissent, le cas échéant, la défendre et la promouvoir au sein de leurs institutions.

Enfin, en donnant à voir le métier de l'intérieur, nous plantons des graines pour l'avenir... afin de susciter des vocations !

Bonne plongée dans les coulisses de la médiation familiale à l'Udaf 35 !

Gilles Morel,
Président de l'Udaf 35



Le contexte sanitaire de la Covid et l'arrêt de l'activité qu'il a entraîné pendant une longue période, nous a invité, nous médiateurs familiaux de l'UDAF 35, à prendre le temps de « revisiter » notre métier, de nous « montrer » au travail dans la proximité de notre relation avec les publics que nous recevons.

Et nous avons décidé d'écrire, de décliner comment nous accompagnons, pas à pas les publics de la médiation familiale dans la restauration d'une communication et la recherche concrète de solutions face aux tensions ou aux conflits qu'ils rencontrent.

Dans la pratique singulière qui est la sienne, le médiateur familial pose un cadre de travail précis, en référence à l'éthique de son métier et au code déontologique de la profession.

Et fort de cette précieuse alchimie, il propose le temps de la rencontre avec les personnes pour mieux les inviter à se « relier » entre elles, dans l'intimité de leur relation et de leur histoire...

Si sa pratique professionnelle est clairement prédéfinie dans les textes, le médiateur familial adapte en permanence sa posture selon les personnes rencontrées, il utilise la palette d'outils à sa disposition ou en crée des nouveaux.

Chaque rencontre est unique, singulière...

Et maintenant, laissons la lecture agir, en souhaitant qu'elle (vous) rende ce propos plus concret. Mais au préalable, je voudrais vous présenter les auteurs de cet ouvrage, les médiateurs familiaux de l'UDAF 35 :

Élodie Allain, Véronique Clément, Christine Duchemin, Sarah Furtado, Elisabeth Mahé, Stéphane Le Creurer, Stéphanie Nocrekul, Sophie Roche, Sabine Sabatier, Barbara Silard.

Que chacun, chacune soit vivement remercié pour sa contribution et plus collectivement pour la belle énergie d'équipe qui a permis la réalisation de cet ouvrage.

Je remercie tout particulièrement Stéphane LE CREURER, conseiller technique au sein du service, qui a assuré avec talent la coordination des écrits de cet ouvrage.

Je tiens également à remercier Fabien TOCQUÉ, directeur de l'UDAF 35, qui a soutenu dès le début notre initiative et sa réalisation, ainsi que l'équipe administrative du service de médiation qui quotidiennement soutient activement les médiateurs familiaux dans leur pratique professionnelle.

Bonne lecture et au plaisir de vos retours.

**Christine Duchemin,
Responsable du service
médiation familiale**

ACTE I



LA RENCONTRE EN MÉDIATION FAMILIALE





LET
DELL
SOLL
TATI

LE TEMPS DE LA SOLLICITATION

La médiation familiale est sollicitée dans un temps toujours singulier : initiée dans le temps de la cohabitation, un peu ou longtemps après la séparation, les personnes font appel au médiateur dans un contexte toujours particulier. Spontanée, recommandée, encouragée, la porte d'entrée en médiation est parfois contrainte.

Dans tous les cas, quand elles souhaitent engager une médiation, les personnes sont tenues, au préalable, de venir s'informer sur le dispositif de médiation et de donner l'une et l'autre leur accord sur l'engagement de la démarche. Il est en effet essentiel que les personnes soient accueillies dans ce qu'elles vivent et renseignées sur le dispositif. Elles entendent les principes généraux de la médiation, en particulier la posture de tiers du médiateur qui s'engage à appliquer les principes déontologiques de confidentialité, d'impartialité et de neutralité ainsi qu'à veiller au cadre éthique de son intervention.

Les modalités de faire appel à un service de médiation familiale sont multiples :

- > Sur conseils d'un ami, d'un professionnel... ou après des recherches personnelles ;
- > On y vient avec hésitation, un peu craintif ou avec beaucoup d'attentes ;
- > On s'engage parfois dans la contrainte ou sans grand sentiment de liberté...

Le temps dans lequel la démarche s'initie et le chemin qui a conduit les personnes à solliciter l'intervention du médiateur familial sont des informations qui colorent les rencontres. Le médiateur compose avec, les personnes décalent parfois le regard sur les représentations qu'elles ont de son intervention.

Le médiateur familial est parfois sollicité avec des attentes qui ne répondent pas à ses attributs. D'autres fois, il fait l'évaluation avec les personnes qu'elles ont besoin de l'éclairage ou du soutien d'un professionnel autre.

Le temps de l'information préalable à l'engagement en médiation peut être propice à la réorientation des personnes.

Les professionnels vers lesquels nous les invitons le plus souvent à prendre contact appartiennent aux champs du juridique (avocats, notaires...), du thérapeutique (psychologues, thérapeutes familiaux...), ou sont des institutions de droits communs (justice, CAF, MSA, Impôts...).

Je reçois Bruno pour un rendez-vous d'information. Le dossier épais qu'il tient à son bras est brandi à l'appui de sa sollicitation. Il est en pleine procédure de divorce et il démontre la légitimité de ses demandes. Je tiens un peu à distance les propos qu'il énonce à propos de la procédure et lui présente la médiation familiale. D'abord, il se montre surpris, il ne perçoit pas l'intérêt de venir dans un lieu où il ne sera pas entendu dans sa légitimité.

Je lui explique le rôle impartial et la neutralité du médiateur. Je sens ses doutes se renforcer. Je lui parle également de la confidentialité de la médiation. Son intérêt semble disparaître complètement. Enfin, je lui explique l'indépendance et notamment que les effets de la médiation, s'il y en a, appartiennent aux parties prenantes et qu'il ne m'appartient pas d'en rendre compte. Alors qu'il semble se confirmer qu'il n'est pas au bon endroit, je l'interroge sur leurs enfants. Il s'insurge que, décidément, je n'ai rien compris, il vient pour l'estimation de la valeur des biens qu'ils se déchirent. J'insiste et répète ma question sur ce qui est prévu pour les enfants. Il marque un temps. Il m'interroge sur ma question : est-ce que la médiation peut les aider à s'accorder au sujet des enfants ? Je réponds qu'en tout cas, ils peuvent s'en parler, constater s'il y a des décalages et éventuellement imaginer une solution qui conviendrait à tous.

Bruno change d'attitude. Il s'enfoncé dans son fauteuil. Il réfléchit.

Mais, et pour la maison, demande-t-il. Je lui répète que nous pouvons leur permettre d'entendre les attendus de chacun, prendre la mesure des écarts et voir si quelque chose peut se discuter.

Il regarde son dossier, posé au sol.

Je l'entends se dire à voix haute « mais pourquoi on n'a pas commencé par ça ? ».

En sortant du rendez-vous, Bruno est décidé. Il va proposer la médiation familiale à sa future ex-femme.

BRUNO

BASTIEN & MARIANNE

Je reçois en entretien d'information Bastien et Marianne, parents de Nina, 4 ans, et Jules, 2 ans. Ils ont sollicité le rendez-vous en commun, et je comprends rapidement qu'ils sont invités à prendre contact par une ordonnance du juge aux affaires familiales.

Les éléments qui me sont partagés sont nombreux et disparates. J'entends la colère de Marianne, qui parle d'une relation extraconjugale de Bastien, un rôle de victime qu'elle refuse d'avoir qu'elle met en lien avec des événements vécus dans sa jeunesse. J'entends Bastien reprocher à Marianne la difficulté d'accès aux enfants, sa charge de travail qui ne le rend pas disponible comme il l'aimerait, et une procédure qui continue de les diviser plutôt que de les apaiser. Les reproches s'enchaînent de part et d'autre.

Je rappelle d'abord le cadre de notre échange et m'efforce de mettre de l'ordre dans les différents éléments qui semblent les activer beaucoup l'un et l'autre. À chacun, je dis que j'entends ce avec quoi il vient, et l'invite à regarder ce que cela renvoie à l'autre. Le débit ralentit. Tour à tour, ils se mettent à écouter. Je dis le rôle du médiateur et les conditions de la médiation familiale, en mettant l'accent sur la recherche d'un accord équitable.

Bastien se prend le visage dans les mains. Marianne détourne sa tête, comme pour dissimuler l'émotion qui embrume son regard. La tristesse de chacun est mesurable.

Marianne dit qu'elle souhaite faire en sorte que Bastien ait plus de place auprès des enfants mais qu'elle a, comme eux, besoin de temps et d'étapes pour se familiariser avec la séparation et que leurs besoins soient pris en compte. Bastien dit qu'il va demander à adapter sa charge de travail pour pouvoir être présent sur des temps de vie compatibles avec le rythme des enfants. Ils s'engagent en médiation familiale.



CHRISTIAN

Je reçois Christian, père de deux garçons de 20 et 16 ans. Il est séparé de Caroline depuis 9 mois et il indique que la communication est devenue quasi impossible. Il évoque du chantage affectif de la part de Caroline. Ils ne sont pas mariés, et il ne semble pas envisager le recours à une procédure judiciaire.

Il explique que l'alternance n'est qu'un « habillage » technique, l'aîné étant en partance pour ses études dans une autre ville et que le plus jeune a demandé à être inscrit à l'internat. Il évoque, sans en faire une question, le soutien financier que cela va demander à chacun d'eux, les parents. Il dit surtout un conflit autour du partage des biens communs : l'appartement dans lequel Caroline est resté, et deux autres logements qu'ils possèdent et qu'ils louent à des étudiants. Il dit des montages financiers complexes et différents pour chacun des logements, acquis à différentes étapes de leur parcours de vie. Il s'en amuse, précisant que les studios avaient été achetés dans la perspective des études des enfants, qui finalement, ne vont pas se faire ici...

Je lui présente la médiation familiale. Christian dit que finalement, il n'est pas dans un grand besoin d'échanges avec Caroline et qu'il souhaite simplement être repéré dans le partage pour savoir qui fait quoi. Je lui demande s'il a des éléments chiffrés ou s'il sait si Caroline en dispose. Il répond qu'ils sont bien « les mêmes » sur la question du budget et que son besoin, c'est surtout d'être renseigné pour prendre les bonnes décisions.

Je l'invite à se rapprocher de leur banque, pour demander un état des crédits en cours et à prendre contact avec un notaire pour faire le calcul des droits de chacun. Il ne s'engage pas en médiation familiale, il en parlera, dit-il, avec Caroline, dans le bureau du notaire s'ils ne trouvent pas d'accord.



REVI
SITE
L'HI

REVISITER L'HISTOIRE

De nombreux médiateurs familiaux ont été formés à la construction graphique de la « carte familiale » comme un outil symbolisant chaque membre de la famille et les liens qui les unissent. Cette carte peut, par la suite, être investie selon les besoins de la situation et la proposition du professionnel à revisiter la trajectoire du couple-parents. Avec ce support, le médiateur accompagne les personnes à échanger sur leur trajectoire commune.

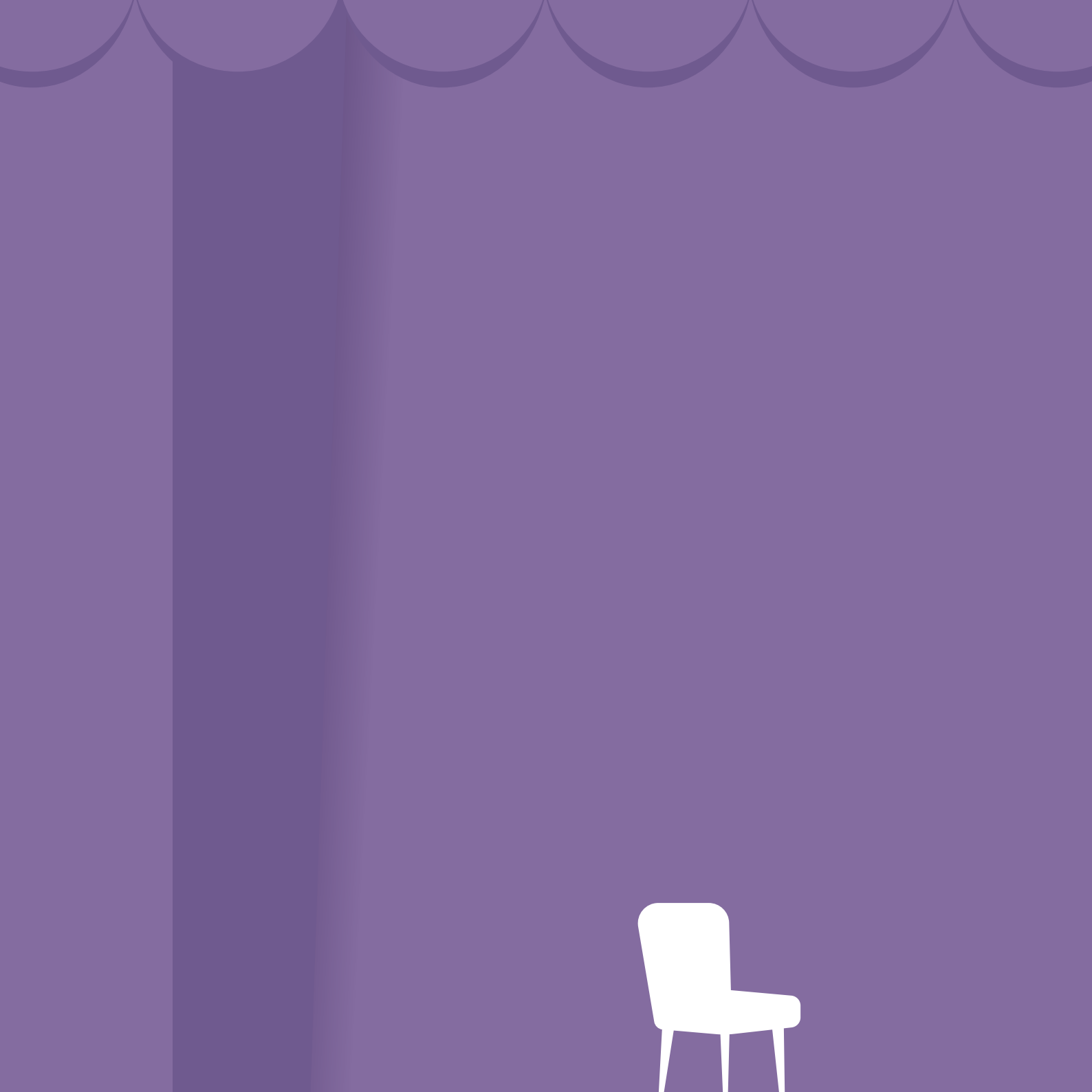
Revisiter l'histoire permet aux personnes :

- > D'évoquer les événements vécus par chacun, des épisodes singuliers et y associer les émotions qui ne se sont pas toujours nommées ou synchronisées (la perte d'un enfant, le déracinement pour soutenir un projet commun, la rencontre d'une autre personne...);
- > D'identifier la place et les responsabilités de chacun, de nommer les sentiments de culpabilité, d'échec, de honte : ne pas avoir vu le fossé se creuser, ne pas avoir perçu ou entendu les appels à l'aide...

Évoquer la trajectoire du couple, contextualiser les événements, revenir sur le récit de chacun et lui laisser toute sa légitimité permet d'envisager qu'il y a rarement un coupable, mais très souvent une souffrance de part et d'autre ;

- > De se rejoindre sur des moments intenses, beaux ou dramatiques. Pas uniquement dans le souvenir évoqué mais aussi dans le temps de la rencontre de médiation où le souvenir est partagé, au présent ;
- > De renforcer l'affiliation avec le médiateur : accueillir le récit et l'émotion qui émergent à l'évocation de l'histoire, c'est donner de la sécurité et de la légitimité à la parole et au ressenti. Cela participe de la confiance qui est nécessaire à la relation avec le médiateur.

Les personnes accueillies acceptent le plus souvent ce voyage dans le temps que le médiateur propose. Au-delà de l'histoire factuelle, quelle histoire a été vécue par chacun ? Dans quelles émotions l'un et l'autre étaient-ils face à tel événement de leur vie ? Quels effets cela produit-il dans leur relation, aujourd'hui ?



& M A R C

A N N E

Anne et Marc ont pris la décision de se séparer mais continuent de cohabiter car Anne n'arrive pas à trouver de logement. Ils s'organisent pour être le moins possible ensemble.

Marc dit que cette cohabitation est de plus en plus insupportable. Il explique que la maison a été achetée à 50/50 après une nouvelle séparation avec un apport personnel, qu'il finance seul les mensualités et les charges. Il accepte mal aujourd'hui de devoir en partir un week-end sur deux pour permettre à Anne d'y être seule avec ses amis. Marc travaille 3 semaines sur 4 en déplacement.

Anne, de son côté, dit être pleine de colère contre Marc qui l'a suppliée de revenir auprès de lui il y a quatre ans alors qu'elle venait d'obtenir un logement social, et qu'il n'a fait aucun effort pour améliorer leur relation depuis. Ils déposent chacun leurs récriminations, se portent atteinte, le conflit monte en escalade.

Afin de leur permettre de se décentrer de leur conflit, je les invite à mobiliser leur attention sur le paper-board et je dessine la carte familiale pour continuer à faire connaissance avec eux.

Je représente leur famille d'aujourd'hui, la famille qu'ils ont fondée avec leurs enfants, et les familles d'origine de chacun. Je leur propose de revisiter leur histoire, leur rencontre, leur vie de couple, pour leur permettre de s'ancrer dans ce qui a fait du commun entre eux. Ainsi, je propose à chacun de prendre le temps de s'exprimer, d'écouter l'autre pour installer le respect mutuel, leur permettre de se sentir entendu dans leur parole, et de se relier tous les deux autrement que dans le conflit :

- > Anne et Marc se sont rencontrés en Angleterre en 2001. Ils se sont séparés à plusieurs reprises suite à des épisodes d'infidélité. Ils ont donné naissance à un premier enfant, Léa, en 2003 ;
- > En 2008 Marc est revenu en France suite à un nouvel épisode de séparation. L'année suivante, Marc invite Anne à le rejoindre avec Léa ;

- > En 2013 naît un deuxième enfant, Oscar, mort-né à 6 mois de grossesse après un diagnostic de malformation congénitale. Anne dit qu'elle s'est sentie très seule dans cette épreuve. Marc dit à son tour avoir vécu cet événement comme un véritable drame. Il explique qu'il n'a pas voulu voir l'enfant à sa naissance alors qu'Anne aurait souhaité qu'il fût à ses côtés.

Dans le temps de la rencontre de médiation, il révèle à Anne qu'il est allé se recueillir sur sa tombe à de multiples reprises...

L'un et l'autre se partagent avoir vécu cette épreuve dans une très grande souffrance, une grande solitude.

Marc dit être poursuivi par la question de savoir s'ils ont pris la bonne décision (avortement thérapeutique). Anne pleure longuement. Marc la rejoint dans son émotion, Anne le rejoint dans sa question...

Temps de silence...

Je laisse le silence s'installer comme un temps essentiel, pour que chacun prenne le temps d'être bien en contact avec sa propre émotion et accueillir celle de « l'autre ».

Je les accompagne en m'approchant légèrement d'eux, tout en maintenant une « juste distance », celle que je pense nécessaire à leur intimité du moment. Je me montre présent et respectueux de ce qui se partage.

Marc, sur un ton apaisé, commence à nommer les belles choses et les bons moments vécus avec Anne jusqu'à la première séparation et même si « c'était les montagnes russes », dit-il, il ne regrette rien de leur histoire, mais pense qu'ils n'auraient pas dû revenir ensemble.

Anne adhère, dit en pleurant qu'elle ressent une très grande tristesse car elle sait aujourd'hui qu'il leur faut se séparer. Une communication apaisée s'est installée au fil de la séance, ouvrant le champ des possibles et la voie au changement...

HÉLÈNE & VINCENT

J'accompagne Hélène et Vincent en médiation familiale ordonnée par le juge. Ils sont parents de deux petites filles de 5 et 2 ans.

Ils arrivent à la première séance avec les gros dossiers administratifs que j'avais refusé de parcourir avec eux lors du rendez-vous d'information, rendez-vous qu'ils avaient expressément sollicités ensemble.

Le climat est très protocolaire, je les ressens dans de la raideur. Chacun parle à son tour, et de l'autre en le nommant « Monsieur... », « Madame... ».

Rapidement, je pose la carte familiale sur mon tableau et leur demande s'ils m'autorisent à faire mieux connaissance avec eux et leurs enfants. Circonspects, ils acceptent que je remonte le fil de leur histoire commune. Je prends soin de les appeler par leur prénom respectif.

Je remonte à rebours, à partir des derniers événements déjà connus de moi, pour leur demander « et, avant ça ? », sans distribuer la parole mais leur offrant, à chacun, la possibilité de la saisir. Petit à petit, les visages se décrispent. Hélène va esquisser un premier sourire à l'évocation d'un souvenir qui lui est heureux.

Vincent, qui ne semble pas d'abord réagir, va vouloir, à son tour, évoquer un événement qu'il regarde comme positif.

Ils en viennent à évoquer leur cérémonie de mariage. Vincent s'en amuse et ajoute des éléments de cette célébration. Ils surenchérissent de détails, d'anecdotes. Différents membres de leurs familles sont évoqués et je prends soin de les ajouter à la carte qui prend de l'envergure à mesure de leurs propos.

Les drames et les « grands moments » de leur parcours conjugal sont parlés. Certains soulèvent de l'émotion pour l'un ou l'autre. Chacun accueille, parfois en s'abstenant, parfois en soulignant le caractère particulier de ce qui s'échange. Parfois même, ils se rejoignent dans l'émotion, souriant au même souvenir ou s'émouvant d'un autre...

A la fin de la séance, alors que nous convenons qu'il y aurait encore beaucoup à dire, ils acceptent de poursuivre le travail de médiation. Ils regardent leur dossier et se demandent à quoi aura servi de se parler de tout ça.

Je réponds que je ne le sais pas encore, qu'il reste beaucoup de sujets actuels à discuter. Ils sourient et partent chacun de leur côté.

Aux séances suivantes, ils se présenteront sans dossier. Et ils s'adresseront directement la parole, écrivant ainsi un nouveau chapitre à leur parcours de parents, séparés.

PAUL & MARINE

Paul et Marine sont séparés depuis 10 mois après une vie commune de 30 ans.

Je les rencontre individuellement lors d'un rendez-vous d'information. Paul met en avant une bonne communication parentale mais nomme leur besoin d'être aidés à se répartir des biens communs. Marine, évoque une grande déception face à la proposition de répartition de leurs biens que Paul lui a faite et la crainte d'être lésée, déconsidérée dans ce qui va se formaliser. A la première séance, Paul arrive très abattu, il s'exprime très lentement avec beaucoup d'efforts. Marine se montre plus vive et plus spontanée dans son expression, avec hostilité. Afin de canaliser la lourdeur du climat qui s'installe, je fais le choix d'une certaine directivité et propose très vite de dessiner la carte familiale. J'identifie le lien parental et le lien de couple qu'ils ont été. J'insiste sur ce qui différencie ces deux liens. Marine précise alors que leur communication au sujet des enfants est en fait très minimaliste, même s'ils arrivent à s'organiser correctement dans leur coparentalité. Je propose l'hypothèse que leur lien conjugal reste peut-être encombré de « comptes à régler », de sentiments négatifs, et que ce climat retentit sur leur coparentalité.

Cette hypothèse les rejoint vite l'un et l'autre, ils acceptent la proposition de revisiter leur histoire pour essayer de se parler.

En fin de première séance, Paul dit ressentir une très grande tristesse tandis que Marine nomme une grande colère à l'encontre de Paul. Chacun ajoute ressentir un sentiment d'injustice face aux propositions de partage de biens qu'ils se sont adressées mutuellement et qu'ils vivent comme une déconsidération de ce que chacun a apporté dans le couple.

Je les invite, pour la prochaine séance, avec tout ce qu'ils ont entendu de l'autre, à réfléchir à une nouvelle proposition à se faire et qui représenterait pour chacun davantage d'équité dans leur relation que les précédentes propositions.

Ils accueillent favorablement la suggestion, Paul apparaît plus détendu, plus acteur dans l'échange. Marine se montre plus apaisée lorsqu'elle s'adresse à Paul.



FAIR
CIRC
LA P

FAIRE CIRCULER LA PAROLE

Le médiateur familial propose de faire circuler la parole, à la fois dans le récit du couple et de la famille, dans les problèmes que les personnes rencontrent et les ressources qu'elles peuvent mobiliser pour rechercher des solutions. Pourtant, cette parole ne va pas de soi...

Toutes les familles ne « pratiquent » pas une parole fluide et claire dans le temps de la vie commune ou après la dissolution du couple. Le médiateur les accompagne à dire, à se dire tout en mesurant combien cela peut les décaler voire les déstabiliser. Ce qui apparaît acquis par chacun dans un silence convenu se dévoile dans le temps de la médiation, et vient se confronter à la ponctuation de l'autre. Il faut alors évaluer ce qui est utile et pertinent d'aider à partager, et ce qu'il est nécessaire à chacun de ne pas dire.

En tant que médiateur, la compréhension du dysfonctionnement communicationnel est un élément important.

Certains couples peuvent dire que la communication n'a jamais fonctionné : « on n'a jamais communiqué ».

La médiation porte en son sein une invitation à la parole de chacun dans l'espace tiers qu'elle propose. Le médiateur doit veiller à l'équilibre entre ce qu'il permet dans l'expression et ce qui est possible pour les personnes de dire et d'entendre.

FAIRE CIRCULER LA PAROLE

HUGO & VANESSA



Hugo et Vanessa évoquent une première rencontre « fortuite » pour une colocation. Ils se recroisent l'année suivante et s'installent assez vite ensemble. Ils partagent des valeurs réciproques et des centres d'intérêts communs.

Ils se confrontent en revanche sur le temps accordé par chacun à leur enfant, Hugo se plaint d'avoir mobilisé beaucoup plus de temps personnel, alors que Vanessa parle de complémentarité. La question de devenir parents semble s'être invitée de manière indirecte entre eux : « j'avais remarqué qu'il se protégeait moins » dit-elle. Lui confirme un projet induit sans mot échangé. Il dit « un vertige » à l'annonce de la grossesse dont il culpabilise moins aujourd'hui, car il a entendu d'autres témoignages identiques.

Je les invite à revisiter leur trajectoire de couple. Ils partagent les étapes de leur parcours commun et un désaccord presque systématique dès qu'il s'agit de leur fils.

Face au témoignage d'un trop peu de communication, je les aide à se remettre en contact avec les choix qu'ils ont faits, pour mieux identifier ce qui relève du commun ou du singulier. Dans cet espace de parole que je leur propose d'explorer, je perçois que ce qui vient spontanément, ce sont les critiques. Je vais les inviter à se recentrer sur les besoins de chacun chaque fois qu'ils tentent de se porter atteinte.

KELLY & CÉDRIC

Cédric et Kelly se sont séparés après une vie commune de 4 ans. Ils sont parents de Lina, âgée de neuf ans.

Ils disent qu'il y a eu du dialogue par le passé, mais qu'ils ne se comprennent pas, qu'ils n'arrivent plus à se parler.

Pour permettre une parole sécurisée et authentique, je ressens la nécessité de réaffirmer la confidentialité et le non-jugement de ce qui se partage en médiation. Cédric explique que l'exercice de la parole auprès d'un tiers est inédit pour lui : « d'habitude je ne parle pas, je garde tout pour moi, j'essaie de m'en sortir seul ».

Après l'évocation de ce qui se passe aujourd'hui dans son foyer, il reconnaît les emportements de sa femme, éprouvée par la maladie, que Lina a rapportés à sa mère. Kelly découvre la réalité de vie de Cédric qu'elle percevait sans en mesurer tous les éléments.

Le dialogue que j'accompagne dans la rencontre de médiation permet qu'ils se rejoignent dans la préoccupation parentale. Ils s'accordent pour rechercher les moyens de protéger leur fille d'un contexte complexe.

Je propose à chacun de formuler des propositions. Des solutions concrètes s'élaborent. Activer la circulation de la parole a permis à l'un d'eux de partager des éléments de contexte qui n'étaient jusque-là rapportés que par l'enfant, de son point de vue de petite fille, et à l'autre de réaliser les difficultés rencontrées. A partir de là, ils se sont repositionnés dans la coparentalité.



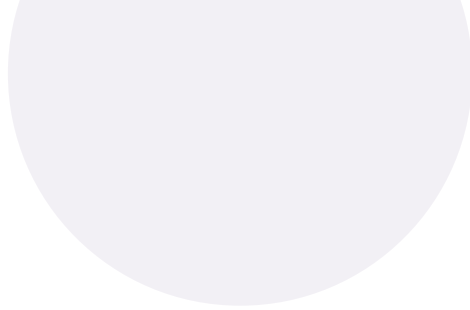
MET
EN
CE
BAS



METTRE EN ÉVIDENCE CE QUI RASSEMBLE

Le travail de médiation soutient et promeut l'individuation : chacun a un point de vue singulier, des savoirs, des compétences, une expérience de vie unique, une "carte du monde" qui lui est propre. Si l'un des aspects du travail de médiation est d'accompagner ce qui distingue, il est aussi nécessaire de mettre en évidence ce qui fait de la synergie. L'un des sujets les plus communs de cette dynamique concerne bien entendu les enfants des parents séparés.

TRE
VIDENCE
QUI
SEMBLE



J'invite Pierre et Nathalie à parler de leur fille, Vicky. Ils présentent une petite fille vive, une "pile joyeuse qui teste les limites". Ils la décrivent de manière commune et se complètent dans leur coparentalité : "nous lui parlons beaucoup, nous tenons à poser des limites claires". La valeur "famille" est importante pour chacun d'eux. J'illustre ces échanges par le dessin de la carte familiale. Cet outil indique ainsi les deux niveaux de leur relation : un lien qui symbolise la relation conjugale, laquelle est interrompue par la séparation. L'autre lien qui représente la relation parentale les unit à leur fille et survit à la séparation conjugale. Je suggère, sans les dessiner, les relations aux grands-parents qui s'ajoutent aux enjeux autour de Vicky.

Je les invite à partager leur regard sur leurs places de parents. Nathalie dit sa fierté que Pierre soit le papa de Vicky. C'est lui qui a choisi son prénom. Ces paroles touchent Pierre. Il dit que, malgré sa blessure actuelle, il arrive à voir du positif sur ces deux années de vie passées aux côtés de Nathalie et que malgré la difficulté de la séparation, il reste « du beau » auquel accrocher l'histoire de leur enfant.

Je reformule les propos de chacun pour souligner ce qui les rassemble et permettre ainsi un ancrage positif.

PIERRE &
NATHALIE



DAMIEN & PAULINE

Damien et Pauline ont deux fils, Gaël 16 ans et Simon 14 ans. Ils sont séparés depuis 6 ans et font vivre une alternance convenue à l'amiable depuis leur séparation, malgré une distance kilométrique importante entre leurs deux habitats.

Ils sollicitent le service sur un enjeu important pour chacun : l'avenir scolaire de leur plus jeune autour duquel ils se déchirent.

Au cours de la première séance, je les invite à exposer ce qui fait tension : les difficultés dans les apprentissages scolaires de Simon qui nécessitent de s'accorder sur une réorientation laquelle peut menacer l'accueil en alternance.

Je les invite à préciser ce qui fonde la proposition que chacun envisage. Damien explique que les temps de transport actuels concourent, selon lui, à la fatigue de Simon. Il ajoute que ses horaires de travail le rendent davantage disponible que Pauline.

Pauline dit au contraire que Simon a besoin de stabilité et de sécurité et qu'une scolarisation à proximité de chez elle lui permettrait d'offrir de la souplesse et de la réactivité en cas de besoin. Elle se pose également la question de l'efficacité de l'accompagnement aux devoirs chez le père. D'ailleurs, elle a elle-même déjà pensé à salarier quelqu'un pour assurer cette fonction. Je souligne les préoccupations qu'ils partagent : ils sont soucieux de l'orientation scolaire et professionnelle de leur fils. Ils mesurent le besoin de Simon d'être aidé quotidiennement mais aussi l'engagement que cela demande à chacun. Ils partagent la fatigabilité de leur fils et le besoin de réduire les temps de trajet.

Damien et Pauline ajoutent qu'il est urgent de sortir leur fils de son établissement actuel car ils le pensent victime de harcèlement et malgré l'écoute faite par l'équipe d'encadrement, le tissu social de l'école serait menaçant pour Simon.

Je les invite donc à continuer de penser aux options qui peuvent s'envisager et qui permettraient d'apporter des réponses à leurs critères.

Ils reviennent pour une deuxième séance. Ils semblent prudents dans leur prise de parole. Chacun annonce qu'il a pensé à quelque chose. Je rappelle qu'il s'agit d'un espace de libre expression et que chacun pourra dire comment il reçoit la proposition faite par l'autre. Pauline dit avoir envisagé un internat agricole. Damien intervient immédiatement en disant qu'il vient avec la même proposition.

En invitant à prendre le temps de dire le sens de leurs propositions, Pauline et Damien parviennent à formuler un projet d'internat scolaire qu'ils peuvent présenter à Simon avec des arguments communs.

MARC

ÉMILIE

Je reçois Marc et Émilie en entretien d'information. Cette rencontre est marquée de beaucoup d'invectives, de reproches, d'accusations réciproques. Ils disent leur "méfiance", que "tout fait conflit". Malgré le niveau sonore très élevé, ils acceptent -et moi aussi- d'engager une médiation. Ils passent l'intégralité de la première séance debout, en manteau, les mains sur le dossier du fauteuil. À la deuxième, ils s'assoient mais conservent leur manteau sur le dos. Ces rencontres sont ponctuées de « mensonges ! », « tout est faux ! », « il/elle ment ! ».

J'ai le sentiment d'une rivalité inépuisable qui, pourtant, les éprouve individuellement. J'interroge les effets de leur communication sur la parentalité : « Que se passe-t-il pour vos enfants s'ils entendent que papa et maman s'accusent de mentir ? ». Leurs réponses se rejoignent et disent combien ils ont le sentiment d'être impuissants dans leur rôle de parent, combien leur autorité est mise à mal. Émilie se désole : « les enfants ne m'écoutent pas ». Marc partage son désarroi : « Les enfants ne me croient pas ». Je prends appui sur ce qu'ils annoncent de commun pour les inviter à dire leurs besoins, leurs valeurs. Ils s'étonnent de partager tant de valeurs communes.

Après tout un temps d'échanges, Marc annonce, pour la première fois, qu'il a toute confiance dans les compétences maternelles d'Émilie...



ENC
RAG
SOU
L'EX
DU R



ENCOURAGER ET SOUTENIR L'EXPRESSION DU RESSENTI

Le médiateur est fréquemment au contact des émotions des personnes, à la fois dans le récit apporté et dans l'immédiat de la rencontre. Il accompagne alors chacun dans l'expression de son émotion et légitime celle-ci, lui donnant de la reconnaissance et par là-même invitant l'autre à en entendre quelque chose.

Le débordement émotionnel, parfois vécu comme envahissant et dont certaines personnes s'excusent, ne nuit pas au processus. Il en fait pleinement partie. C'est parce que le médiateur familial peut soutenir cette expression, l'accueillir, lui donner de la reconnaissance, que le processus peut se poursuivre. L'émotion non disqualifiée, une fois légitimée, redonne accès à la pensée et à la recherche de solutions concrètes pour dépasser les états émotionnels bloquants.

OU -
ER ET
TENIR
PRESSION
RESSENTI

JANE & PAUL

Jane et Paul ont deux enfants de 7 et 5 ans. Jane initie la séparation après 18 années de vie commune et est engagée dans une autre relation.

En début de médiation, je suis confronté à une grande disparité dans ce que chacun vit : Je perçois une tristesse lourde chez Paul avec des manifestations d'émotion de l'ordre du bouleversement profond. Les émotions paraissent plus contrastées chez Jane qui passe de la colère au soulagement. Jane dit aussi de la culpabilité à briser une organisation conjugale et familiale qui va entraîner des prises de décisions « graves » pour le couple et les enfants. En ce début de médiation, je m'emploie à créer les conditions d'une rencontre susceptible de permettre à chacun de se sentir entendu dans ce qu'il vit. J'invite les personnes à prendre la parole en s'adressant des questions pour limiter le recours aux reproches. Mon attention est mobilisée par les signes d'agacement et de réactivité que je perçois chez chacun : le regard qui s'accroche au mien ou qui fuit, un relâchement ou une tension du corps, une nouvelle position dans le fauteuil...

Cette étape demande du temps pour permettre à chacun de s'installer dans la rencontre de médiation, pour y trouver de la sécurité et de la disponibilité à la parole, pour l'adresser et l'entendre.

Les prises de parole sont soutenues par ma posture qui accompagne l'expression de ce que chacun ressent. Mon attention est marquée par le langage non verbal : le regard, la position du corps dirigée vers la personne et l'attitude corporelle qui s'adapte en écho à ce que la personne donne à voir.

Je veille à l'usage modéré de ma parole, à la clarification par la mise en mots, à la relance de la parole avec discrétion et sobriété. L'objectif de ma posture est de rester bien affilié avec chacun pour permettre la poursuite de la médiation. Il s'agit de dire peu mais juste.

ÉRIC & JULIA

Avec le support de la carte familiale, j'invite Éric et Julia à mettre en mot le travail de tri qu'ils sont en train d'accomplir entre ce qui appartient à leur histoire de couple en train de se séparer, et ce qui constitue leur coparentalité autour de leur fils.

Ce dessin permet également d'évoquer comment chacun regarde la séparation. Éric dit une décision qui s'impose à lui et qui est douloureuse car il s'inquiète des incidences pour l'équilibre de leur fils. Il appréhende aussi un temps passé avec lui au quotidien qui lui semble trop réduit. Julia confirme qu'elle n'a pas fait le choix d'être maman pour ne pas consacrer tout son temps disponible pour son fils. Elle est, à ce moment-là, envahie par l'émotion et après un temps de silence, elle dit en regardant vers le sol "Mais comment on a fait pour en arriver là?". Je prends le temps d'accueillir leurs expressions et leurs émotions. Je souligne qu'ils sont au cœur de la séparation, l'un et l'autre dans une perte de repères.

Je choisis de faire appel à une image pour les aider à retrouver confiance en leur capacité à traverser ce moment de vie. Ils s'approprient l'image que je leur propose et commencent à nommer les étapes qu'il leur faut franchir pour cheminer vers une nouvelle organisation.





RESA
OC
QUIT
NE
S

RESPECTER CE QUI SE DIT ET CE QUI NE SE DIT PAS

Parfois, le médiateur familial se doit de saisir et de respecter ce que les personnes veulent dire ou ne pas dire en médiation.

L'expression des personnes, ou leur silence, apporte des indications. Dans tous les cas, quelles que soient les hypothèses, le médiateur reste en veille sur des enjeux tenus sous silence pour pouvoir accueillir, le moment venu, une parole qui peut alors s'exprimer dans la sécurité et le respect mutuel.

En médiation familiale, le conflit n'est pas toujours ouvert. D'autres fois, les arguments d'une discussion sont épuisés de part ou d'autre. Parfois encore, l'une des personnes se préserve, préserve l'autre ou ce qui reste de la relation, la crainte est de déclencher la colère, ou à d'autres moments, une forme de pudeur invite les personnes à ne pas laisser "échapper" quelque chose par peur des conséquences.

Quelle que soit la cause des silences qui s'installent, il est nécessaire pour le médiateur de rester en veille quand le climat de la rencontre laisse entendre que le mutisme est le meilleur choix. Car il est fort à parier que c'est probablement juste... pour le moment ! Mais il sait que tôt ou tard, ce qui ne se sera pas dit, pas bien dit ou ce qui ne se sera pas entendu, peut ressurgir.

NATHALIE & PIERRE

Pierre et Nathalie sont les jeunes parents d'une petite Léa. Les rendez-vous d'information avec chacun ont apporté peu d'éléments factuels.

Dans ce contexte, je privilégie d'inviter chacun à parler de ce qu'il vit.

Ensemble, ils précisent de manière assez conjointe venir en médiation uniquement pour parler de leur fille ; me laissant comprendre qu'ils ne veulent pas parler dans cet espace de leur relation de couple. Je l'entends en formulant silencieusement l'hypothèse que pour l'instant, leur disponibilité n'est pas suffisante pour aborder ce niveau d'échange.

Je les invite alors à regarder les sujets d'organisation concrète qu'ils ont à préciser. Je les amène à détailler les modalités des accords qu'ils conviennent compte tenu des précautions qu'ils prennent ou qu'ils demandent dans leur relation afin de économiser des tensions.

Je veille à respecter leur rythme.

JÉRÉMY

& CHLOÉ

Chloé et Jérémie sont séparés depuis 7 ans et ont un garçon, Hugo âgé de 8 ans qui vit en résidence alternée. Jérémie attend un enfant avec sa nouvelle compagne.

Ils ont déjà vécu 2 expériences de médiation familiale. Je les rencontre pour la première fois lors d'un 3ème processus. Ils évoquent, avant les médiations, plusieurs essais de thérapie avant et après leur séparation. Avec toutes ces expériences de lieux d'échanges déjà partagées, ils posent un impossible commun : ils ne veulent pas (plus ?) évoquer leur histoire.

Chloé et Jérémie se font critiques et reproches régulièrement. S'ils restent déçus sur la forme, la colère et l'incompréhension sont mesurables. Jérémie reproche à Chloé de ne pas lui avoir dit combien il comptait pour elle et ne comprend pas qu'elle ne se tienne pas à distance maintenant que la séparation est soldée. Chloé, quant à elle, reproche régulièrement à Jérémie de n'avoir été pour lui qu'une « relation de substitution » et la mère d'un enfant « pour lui tout seul ». Elle dit combien elle ne s'est jamais sentie correctement considérée.

Quand je les interroge pour repérer depuis quand ces reproches existent, ils indiquent le moment de la séparation mais ils refusent de s'en reparler malgré mes invitations.

Je ressens que la boucle de leur relation faite de reproches incessants, déjà éprouvée par plusieurs lieux de parole, continue de se répéter.

Afin de respecter leur demande de ne pas revisiter leur histoire conjugale et pour enrayer la répétition incessante des critiques, je leur propose qu'ils illustrent chacun par un dessin ce qui fait problème. Cet exercice les amène à se partager des confidences, non pas de la séparation mais de leur mise en couple.

Ces paroles qui émergent à travers un exercice que je leur propose pour respecter leur demande de ne pas avoir à dire produisent de l'étonnement à ce qu'ils semblent entendre de l'autre pour la première fois.

Les échanges qui suivront seront plus apaisés, ils prendront ensemble des décisions nouvelles dans leur parentalité.



LA RECHERCHE DE L'ÉQUITÉ RELATIONNELLE

Il n'y a rien de plus inégal que de traiter de façon égalitaire des gens qui ne sont pas égaux

Auteur inconnu, d'après Aristote

Le droit dicte des règles d'égalité (de droits, de devoirs, d'obligations...), la société porte haut la valeur d'égalité (au sens d'équivalence), la médiation familiale, tout en les respectant, porte la valeur de l'équité : attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle¹. Ainsi, ce qui compte est déterminé par chacun, en fonction de ses croyances, son histoire, ses valeurs. Cette notion permet l'individuation et la singularité, là où l'égalité promeut l'identique et le commun.

Le médiateur familial accompagne la recherche de solutions concrètes en amenant les personnes à trouver elles-mêmes les bases d'un accord mutuellement acceptable tenant compte des besoins de chacun des membres de la famille.

Durant les entretiens de médiation, le concept de l'équité, c'est à dire un niveau de satisfaction équivalent chez chacun, est mis au travail en permanence.

L'équité se réfère à « la balance entre donner et recevoir »². Seul le dialogue entre les personnes peut leur permettre de déterminer « la justice » de leur accord.

L'équité, lorsqu'elle est identifiée, permet à chacun de se sentir reconnu dans sa personne et sa fonction au sein de la famille.

1 - Larousse

2 - Ivan BOSZORMENYI-NAGGY, thérapeute familial

PIERRE & SOPHIE

Les parents de deux adolescentes se saisissent de la TMFPO³ pour engager une médiation : Pierre sollicite le dispositif pour réviser la pension alimentaire suite à un changement professionnel entraînant une perte de revenus. Sophie dit clairement qu'elle "n'a pas le choix" : elle apparaît dans un engagement par résignation alors qu'elle manifeste une grande colère. Je l'invite activement, dans un premier temps, à contenir ses réactions et à se mettre à l'écoute de la demande de Pierre. Je lui indique que je lui proposerai, après que Pierre se sera exprimé, de prendre la parole. Elle se met en position d'écoute.

Après que Pierre ait expliqué la situation de son point de vue, j'invite Sophie à s'exprimer. Elle dit alors son sentiment d'injustice, assumant déjà seule toute la prise en charge de leurs filles du fait des difficultés de santé de Pierre. Dans le même temps, elle dit qu'elle n'a pas le choix. Je reformule ses propos en l'invitant à me signaler toute erreur de compréhension. Je dis avoir entendu que cela a été très difficile pour elle d'assumer seule la prise en charge quotidienne des filles pendant toutes ces années. J'ajoute qu'elle a déjà dû compenser ce que Pierre n'a pas pu assumer de son côté en raison de sa maladie, avec des week-ends et des vacances qui se sont réduits au gré de son état de santé. Que cela lui a demandé d'être toujours davantage disponible et que c'est important pour elle, aujourd'hui, que ça soit entendu, d'être reconnue dans tout ce qu'elle a vécu.

Sophie répond : « c'est exactement ça ! » puis, elle éclate en sanglots, très émue de se mettre en contact avec elle-même et d'avoir pu faire entendre « l'injustice » ressentie.

Après un temps de silence que je respecte, pour accueillir ce qui est en train de se vivre, je poursuis la reformulation des propos de Sophie entendus avant cela : « Et maintenant que vous avez pu être entendue, j'en comprends que vous êtes prête à entendre la demande de Pierre ». Sophie : « Oui, mais je souhaite qu'on revoie la question de l'arriéré des dépenses exceptionnelles ».

Alors que Sophie manifestait de la colère et annonçait se résigner à un accord qui s'impose à elle, elle parvient à se saisir de l'écoute réciproque que je propose dans la médiation pour devenir, à son tour, porteuse d'une demande. Pierre parvient, peut-être pour la première fois, entendre et reconnaître clairement le déséquilibre vécu par Sophie dans la charge de la parentalité.

Ainsi, par le dialogue que je permets, Sophie et Pierre parviennent à identifier l'inégalité des places et fonctions qu'ils occupent auprès de leurs filles. Ils construisent leur propre justice, ce qui leur permet d'accéder à une relation équitable.

3 - TMFPO : Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire. L'article 7 de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, a instauré, à titre expérimental, une tentative de médiation familiale « obligatoire » à peine d'irrecevabilité. Cette tentative de médiation obligatoire est mise en place au sein de 11 juridictions. Seules les demandes relevant de celles-ci sont concernées.

CORINNE & ALAIN

Corinne et Alain sollicitent à nouveau le service pour engager un deuxième processus de médiation suite à l'évolution de leur situation financière.

Lors d'une précédente démarche de médiation il y a cinq ans, ils s'étaient accordés sur une résidence alternée et un partage par moitié des dépenses liées aux enfants.

Au cours de notre nouvelle rencontre, Corinne et Alain expliquent que leur coparentalité s'est bien passée durant ces dernières années mais qu'ils sont aujourd'hui confrontés à un désaccord financier qui fait conflit et rend leur communication très tendue.

Après ce temps « d'inventaire » du passé et de l'existant, je les invite à réactualiser le budget des enfants, leurs différentes sources de revenus, et à réfléchir à un principe de répartition entre eux deux. J'interroge s'ils ont idée d'un partage par moitié ou proportionnel aux revenus de chacun, dans un contexte d'augmentation des revenus de Corinne.

L'échange entre eux est assez fluide et détendu.

Lorsque je les accueille à la deuxième séance, ils confirment l'un et l'autre le budget réactualisé des enfants, mais la relation se tend à propos de la répartition du coût entre eux : Corinne souhaite un partage par moitié, Alain estime que cette option ne serait pas juste pour lui. Il ajoute que Corinne perçoit, au-delà de ses revenus, une indemnité d'élue qui n'a pas été prise en compte. Je les invite à échanger sur ce que représente pour chacun cette indemnité d'élue : pour Corinne, un engagement personnel et citoyen qui n'est pas imposable ; pour Alain, un revenu supplémentaire.

Je reformule le point de vue de chacun, je légitime leur désaccord par le fait qu'ils ne sont pas à la place de l'autre mais à une place

singulière, ceci pour faire baisser la pression et les autoriser à être dans de la différence de point de vue.

Alain, plus apaisé, aborde alors le fait que lui-même a eu le concours que Corinne a obtenu récemment, mais qu'il n'a pas eu la même chance de se voir proposer un poste correspondant au niveau de ce concours, Alain reconnaît qu'il le vit très mal.

Je souligne toute l'importance de cet éclaircissement, je légitime le ressenti d'Alain, et propose l'hypothèse que cet élément vient peut-être « peser » sur leur relation, Alain confirme.

Corinne entend, s'imprègne de ce qu'elle comprend. Elle propose alors de financer une somme supplémentaire de 100€ par mois compte tenu de ses revenus et de son indemnité d'élue, pour compenser le déséquilibre ressenti par Alain depuis quelque temps. Alain à son tour, propose de fixer cette compensation à 60€ par mois qui correspond au delta résultant de leur différence de revenus, sans prendre en compte l'indemnité d'élue.

Corinne et Alain parviennent au terme de cet échange, à construire une solution qui fait de l'équité relationnelle entre eux, ils trouvent leur propre justice, qui n'est ni tout à fait l'égalité (50/50), ni tout à fait « légalité » (proportionnalité des ressources selon l'article 371-2 du Code Civil).

Je les invite, pour une troisième et dernière séance, à réfléchir à une répartition des postes budgétaires entre eux à hauteur de ce que chacun doit, et à réfléchir à la formalisation qu'ils souhaitent donner à leur accord (un engagement oral, un écrit de médiation, une convention de coparentalité à faire homologuer auprès d'un juge...).



A U S
D U E

LES PRINCIPES DEONTOLOGIQUES AU SERVICE DU PROCESSUS

Toute définition de médiation fait apparaître les principes fondamentaux de la médiation :

**Confidentialité ;
Impartialité ;
Neutralité ;
Indépendance.**

Le médiateur doit garantir la confidentialité pour apporter la sécurité à chacun, permettre une liberté de parole et ouvrir le champ des possibles dans l'élaboration des accords.

L'impartialité, quant à elle, est en permanence au travail dans la conduite des processus. Elle peut être en tension, soit par l'acointance plus manifeste avec l'une des personnes, soit par les tentatives d'alliance -volontaires ou non- que les personnes vont activer. Elle peut être aussi en tension face à des manifestations d'émotion importante, qu'il faut à la fois canaliser et soutenir pour qu'elle s'exprime, légitimer pour la personne qui la vit sans risquer d'être pris à parti.

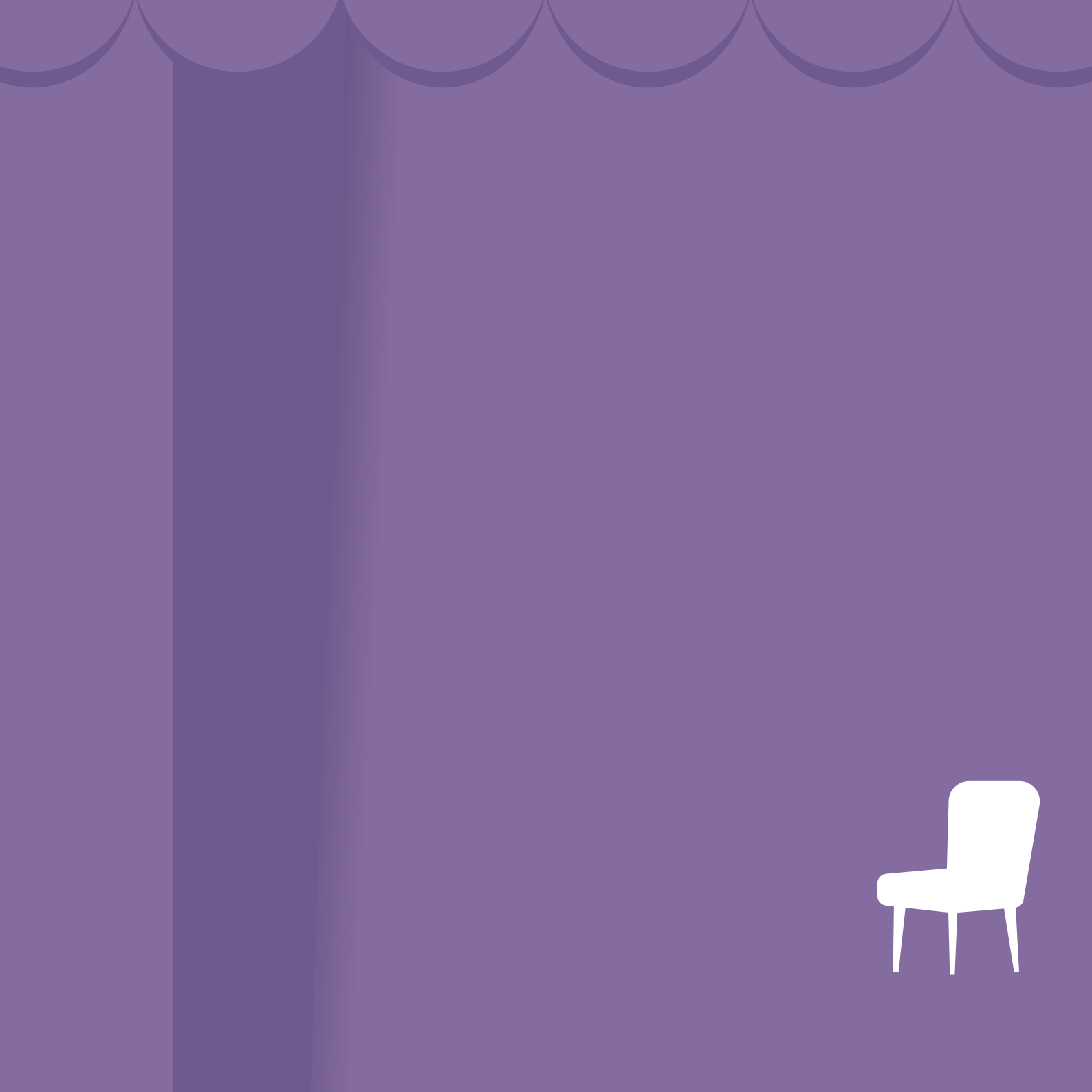
L'impartialité, c'est aussi parfois la partialité multidirectionnelle : marquer volontairement de l'intérêt pour une personne en présence de l'autre, pour faire écho à son propos puis alterner cette attention particulière avec la deuxième personne. Cela demande une double vigilance : la concentration du médiateur invite le parent « écoutant » à entendre quelque chose, autrement, en donnant toute la place à celui qui s'exprime, mais il faut également s'assurer que celui qui écoute reste en contact avec un propos et une émotion qu'il peut gérer.

La neutralité est essentielle pour permettre aux personnes de faire émerger leur propre projet. Le médiateur se doit de canaliser ses valeurs, ses projections, ses points de vue, pour laisser toute la place à la mobilisation des personnes.

L'indépendance protège le médiateur des pressions extérieures ou internes dans la conduite des processus. Elle permet l'autonomie et la liberté du médiateur dans ses choix d'outils, de méthodes de travail, et le dispense de tout objectif à atteindre.

JOCELYNE & PHILIPPE

Devant la très grande détresse de Philippe et l'agacement manifeste de Jocelyne vis-à-vis de lui, l'enjeu est de trouver une juste distance avec chacun. Alors que l'attitude de Philippe pourrait inviter à le soutenir plus particulièrement et que les signes d'agacement de Jocelyne pourraient inciter à la contenir, je montre une attitude de « Ne-uter » (ni l'un ni l'autre) : « pas de prise partisane pour l'un ou l'autre mais pour le fait qu'il puisse y avoir de l'un et de l'autre »⁴. Ainsi, je m'efforce de reconnaître chaque manifestation d'émotion pour Philippe et à chaque marque d'irritation de Jocelyne, par des regards qui accueillent, des sourires qui soutiennent, tout en les invitant à poursuivre sur le champ des décisions qu'ils ont à discuter et arbitrer ensemble. Ainsi, je ne disqualifie aucun des ressentis, mais je limite volontairement les débordements de l'un qui rendraient le second moins disponible à poursuivre l'échange.



Katell et Hervé entretiennent une communication faite de rivalités et de comparaisons de manière récurrente. Dans les premiers temps de nos échanges, je propose de créer des espaces relationnels avec chacun qui invitent l'autre « au silence ». Plutôt que d'assister impuissant à leurs débats animés et à leurs "joutes", je centre mon attention sur les propos de l'un, en privilégiant qu'il s'adresse exclusivement à moi. J'interroge ainsi, à son tour, Katell ou Hervé sur ce qui fait difficulté, ce qu'il ou elle peut proposer.


Je les invite tour à tour à imaginer comment cela peut être reçu par l'autre parent. Et, j'inverse régulièrement les rôles entre celui qui s'exprime et celui qui entend sans être invité à réagir. Ce choix d'accompagnement que j'active leur permet de limiter les montées en tension, les paroles interrompues, l'épuisement entre un avenir qui ne se décide pas et un passé qui reste chargé de trop pleins.

L'invitation que je fais à chacun d'anticiper comment le propos qu'il tient peut être perçu par l'autre, sans prendre parti et en soutenant l'un et l'autre, les conduit, petit à petit, à marquer moins de rivalité ou, en tout cas, à prendre soin que ce qu'il énonce soit recevable par l'autre.

HERVÉ &
KATELL

ACTE II





LES OUTILS DU MÉDIATEUR



LA C
INTE
CO -

LA CO-INTERVENTION / CO-MÉDIATION

La pratique du médiateur familial se conjugue parfois à deux. Dans notre service, elle est systématique pour toute médiation intergénérationnelle (Cf. Chapitre des méditations intergénérationnelles).

Pour d'autres situations, elle peut être sollicitée par un médiateur en fonction de la complexité de la situation ou des fragilités ressenties au cours des entretiens d'information. Cette modalité d'intervention demande toujours à se penser, se parler, se préparer.

Elle offre une pluralité d'interlocuteurs tiers, elle permet de croiser les regards, de faire des choix de postures différentes, d'adjoindre des sensibilités complémentaires et limite les risques de coalition (tentative d'alliance avec l'intervenant contre l'autre parent).

CÉDRIC & LAËTITIA

Cédric et Laëtitia sont parents d'Arthur âgé de 14 mois. À l'issue des rendez-vous d'information, je les accueille seul pour une première séance. Très rapidement, je perçois chez l'un et l'autre des angoisses profondes. Je constate également des difficultés chez Cédric à s'exprimer et des tensions dans le corps de Laëtitia (poings fermés, position recroquevillée dans le fauteuil comme si elle pouvait disparaître, s'y confondre...).

Les premiers sujets d'échange sont ordinaires : travail, culture... Cela nous conduit à aborder leurs valeurs communes, puis les traditions familiales de chacun, et à parler de leur enfant. Je veille à instaurer la sécurité nécessaire à chacun pour dire, tout en respectant les résistances qu'ils manifestent.

Au cours de la deuxième séance, je ressens la nécessité de soutenir chacun d'eux, de les sécuriser. Leurs besoins d'écoute, d'attention m'apparaissent si forts que j'ai le sentiment de les porter « à bout de bras ».

Je conviens d'une troisième séance avec eux malgré l'épuisement que je ressens dans l'accompagnement. Je fais appel à l'équipe des médiateurs familiaux pour réfléchir à la manière la plus adaptée de poursuivre mon accompagnement. La co-médiation apparaît comme l'outil le plus pertinent. J'informe donc Cédric et Laëtitia du format de notre prochaine rencontre qu'ils accueillent positivement.

Au cours de cette troisième séance, nous décidons de les recevoir chacun sur un moment individuel. Ce temps permet de préparer un retour dans la séance commune. Notre objectif de travail est de leur permettre d'identifier ce qui fait du commun et ce qui fait du singulier, sans que cela porte atteinte à l'autre. Notre intervention conduit Cédric à rassurer Laëtitia sur la manière dont il la regarde dans sa fonction de mère. Laëtitia, rassurée, va, pour sa part, formuler des propositions d'organisation concrète dans la prise en charge de leur fils.



Matthieu et Jasmine nous sollicitent dans un contexte de grande fragilité. Jasmine est dépendante de l'alcool, Matthieu, atteint d'une maladie, a en outre montré des accès de violence. Ils s'engagent en médiation dans le but de s'accorder sur les frais de leurs trois enfants. Compte tenu de la très grande fragilité de la situation, nous décidons de mettre en place une co-médiation.

A la première séance, nous dessinons la carte familiale, et leur proposons de noter les sujets qu'ils souhaitent aborder avec nous.

Cet exercice s'avère difficile pour Jasmine. Elle parle d'une voix très basse, presque en murmurant. Lorsque nous l'interrogeons pour clarifier sa demande ou préciser son propos, elle se met à bafouiller, elle montre peu d'assurance et des difficultés à se détendre.

L'une de nous note les éléments sur le tableau tandis que l'autre la soutient dans son expression. Nous faisons le choix de maintenir cette répartition dans les fonctions respectives de chacune : l'une de nous se met en grande proximité de celui qui parle sans aisance. L'autre note au tableau, permettant ainsi la mise en commun des éléments. Elle veille à l'autre parent et l'invite à s'exprimer à son tour.

Chacune d'entre nous se charge d'une mission différente tout en travaillant sur un objet commun.

J A S M I N E &
M A T T H I E U



LES

LES ÉCRITS EN MÉDIATION FAMILIALE

Qu'il s'agisse de la représentation graphique de la famille (carte familiale, dessins...), de l'écriture des sujets proposés par les personnes ou des points d'accord convenus entre elles, les écrits ponctuent l'avancée de la médiation. Le paperboard est un outil indissociable du médiateur.

Le support écrit vient fixer, mobiliser la concentration sur un point précis. Il borde la thématique abordée pour l'explorer pleinement. Il fait également tiers en invitant les deux regards à se poser au même endroit, délestant un peu de défiance.

La lecture des règles de fonctionnement de la médiation lors de la première séance formalise l'engagement des personnes et pose notre cadre de travail : déontologie, organisation pratique, coût de la séance pour chacun...

Enfin, quand il s'agit de rédiger un accord, l'écrit permet de mesurer le chemin parcouru, les engagements réciproques ou communs, de mettre en forme une parole partagée.



LECT
SIGN
L'EN
GEM

LA LECTURE ET LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT

Dans notre service, nous proposons de formaliser l'engagement des personnes par la lecture et la signature d'un document écrit. Il permet de poser les éléments entendus par chacun lors des rendez-vous d'information et de clarifier au besoin certains points. Il fixe le cadre de l'intervention et les conditions de la médiation familiale.

TURE ET
SIGNATURE DE
ENGAGEMENT

LUDMILLA & YVAN

Je reçois Ludmilla et Yvan en première séance de médiation familiale. Le conflit qui les oppose autour de choix scolaires et financiers pour leurs enfants est plutôt froid. Ils ne se regardent pas et s'adressent essentiellement à moi. Afin de m'assurer de la compréhension des principes de la médiation familiale, et par habitude de fonctionnement, je leur propose rapidement de faire lecture des engagements.

Un des engagements demandés aux personnes est de respecter la confidentialité des propos entendus en séance. Ludmilla réagit : elle indique avoir besoin de noter des choses au fur et à mesure du rendez-vous. Elle précise qu'il s'agit de ne pas interrompre le propos et de ne pas oublier, soit pour réagir, soit pour faciliter la compréhension. Elle insiste sur le fait qu'elle en a besoin pour structurer sa réflexion. Yvan ne voit pas d'obstacle mais demande à être rassuré sur le fait que ce qui sera dit ne sera pas transmis à des tiers sans être associé au partage. Je rappelle que si des décisions se prennent en commun dans la médiation, nous pourrons leur donner une forme écrite et qu'ils s'accorderont sur le choix des formulations.

Afin d'entendre le besoin de Yvan et de respecter son propre besoin, Ludmilla propose de jeter ses notes prises en cours de rendez-vous à la fin de la séance.

Au terme de la séance, je constate que Ludmilla prend l'initiative de détacher les feuilles qu'elle a annotées, qu'elle les déchire et les met à la corbeille.

HUGUES & VÉRONICA

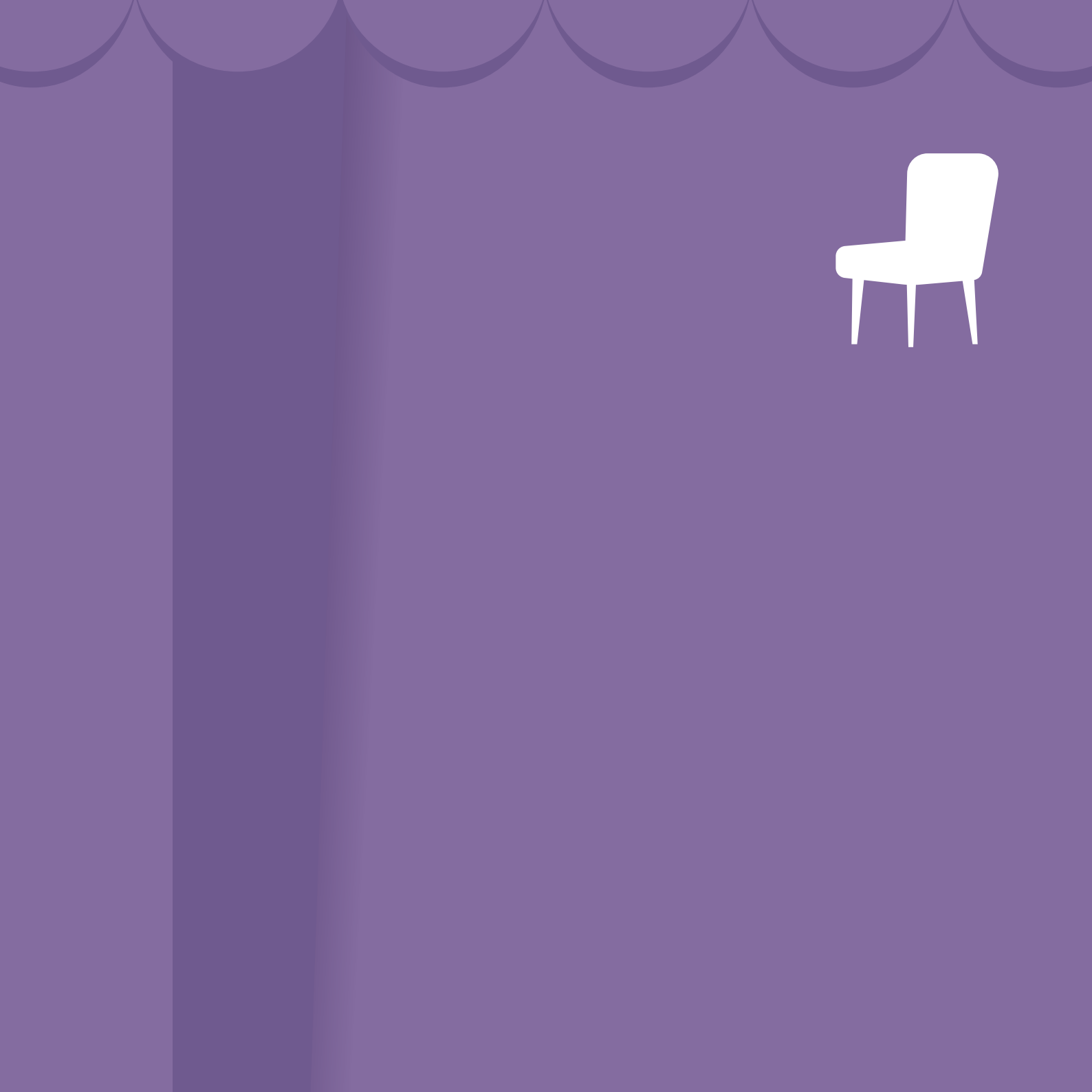
LE PAPERBOARD

Avec Hugues et Véronica, je veille à écrire sur le tableau les décisions qu'ils conviennent au cours de la séance et les sujets à réfléchir pour la prochaine fois.

J'observe que cette mise à l'écrit produit de l'apaisement. Les informations deviennent plus réelles et plus repérantes une fois écrites. Cet ancrage rassure et leur permet de cheminer.

A la séance suivante, l'utilisation du tableau permet de reprendre contact avec les sujets restés en suspens, de s'accorder sur le sujet à aborder maintenant et différer les autres thèmes, en s'engageant à les aborder ultérieurement.

Lors d'un autre rendez-vous, ils s'opposent sur des ressentis d'inégalité de temps passé avec leur enfant. Je propose de visualiser les temps d'accueil sur un tableau avec trois couleurs différentes, une pour le temps passé chez chaque parent et une autre pour le temps passé chez l'assistante maternelle. Cela leur permet de visualiser les volumes de prise en charge de chacun et, plus tard, d'identifier ce qui peut évoluer.



LAURENÇ & LAURENT

Après avoir mesuré l'importance du sort de la maison dans la séparation de Françoise et Laurent, je propose de clarifier et de complexifier leur désaccord : clarification, en permettant à chacun de dire son vécu de la maison, ses attachements... Complexification, en montrant les différents niveaux d'enjeux qui se croisent sur cet objet dont ils ne parviennent pas à se départir.

Aussi, je dessine une maison sur le tableau. Au fur et à mesure, j'explore la thématique de la maison avec son histoire, les représentations, les attachements de chacun et note ou symbolise des éléments de réponse.

Ensemble, ils évoquent des anecdotes, se regardent pour confirmer les souvenirs. Ils parlent de ce qu'ils souhaitaient par le passé offrir à leurs fils, à leur famille, avec toute la logistique nécessaire à l'accompagnement d'un de leur fils autiste.

Une proposition chiffrée de la valeur de la maison apparaît dans leur discours, je le note sur la feuille. Chacun dit ce que la maison représente pour lui, en présence de l'autre, à l'écoute. La séance se clôt. Je souligne ce partage émouvant de leur histoire commune qui leur permet de commencer à clarifier une estimation de la maison.

Au début de la deuxième séance, Françoise et Laurent partagent qu'ils ont pris contact avec un notaire. Ils disent avoir décidé que Françoise rachète la part de Laurent.

Ils arrivent ainsi avec une demande plus précise, chacun dans l'élan de se mettre au travail pour envisager des solutions. Le support de l'écrit a permis à Françoise et Laurent de se rejoindre sur la valeur de la maison, à la fois dans sa dimension symbolique et la répartition financière qu'ils opèrent.



LES

LES TÂCHES

Le médiateur familial confie parfois des tâches aux personnes au cours des séances. Cet exercice mérite toujours une élaboration et se propose avec parcimonie, à la lumière d'un besoin identifié dont les réponses sont confuses. La tâche n'est jamais évaluée comme le serait une leçon d'écolier. En revanche, le médiateur prend soin de vérifier ce qui a été réalisé, comment la consigne a été comprise, ce qui a fait obstacle... Loin d'évaluer la « production », le médiateur puise de l'information dans le processus qui a permis ou empêché la réalisation de la tâche pour mieux rendre à chacun la part qui est la sienne dans le changement.

TÂCHES

KARL & ANDRÉA

Dans une situation très explosive, où chacun s'emporte et n'écoute pas l'autre, je prends un crayon marqueur (parce qu'il est plus gros que les autres) et je le lève bras tendu au-dessus de ma tête... L'étrangeté de ma réaction les invite à s'arrêter. Je leur dis : « nous ne pouvons pas continuer à échanger dans ces conditions. À partir de maintenant, celui qui veut prendre la parole attend d'avoir en main le bâton de parole ». Cette tâche a pour effet de canaliser leurs échanges et d'éviter le ping-pong des discussions qui devenaient inaudibles tant pour le médiateur que pour chacun...

SARAH & VINCENT

Vincent et Sarah sont engagés dans une TMFPO car Sarah souhaite réviser le montant de la contribution financière que lui verse son ex-mari. Sarah explique que le montant est trop faible au regard des nouvelles dépenses à engager auprès de leurs trois adolescents. Vincent dit qu'il entend sa demande mais qu'il ne comprend pas le « nouveau montant à la louche » qu'elle lui propose et ajoute qu'ils ne sont pas obligés de répondre à toutes les demandes de leurs fils : coach sportif, hausse de leur argent de poche ou bien encore pratique de diverses activités sportives.

Chacun campe sur sa position.

Afin de remettre du mouvement dans l'échange, je propose à chacun, dans la perspective de la seconde séance, de porter par écrit les montants des postes de dépenses de leurs adolescents et leur reste à vivre ; tâche qu'ils accueillent favorablement.

Trois semaines plus tard, je reçois à nouveau Vincent et Sarah, chacun a réalisé le travail demandé ; c'est l'occasion pour eux de s'apporter de l'information et de l'actualité concernant certaines dépenses engagées. Je les invite à faire une lecture croisée de leurs tableaux et à en échanger. Vincent reconnaît qu'il n'avait pas pris la mesure des frais scolaires. Sarah, de son côté, accepte de prendre à sa charge les frais relatifs au coach sportif, demande de leur fils qu'elle soutient, sans avoir associé Vincent dans ce projet.

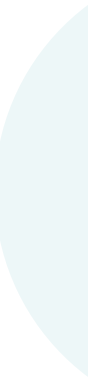
Ensemble, ils ont ainsi pu se mettre en accord sur un nouveau montant de contribution, correct pour chacun d'eux. Ils remplissent une convention de parentalité qui sera homologuée par le juge aux affaires familiales.

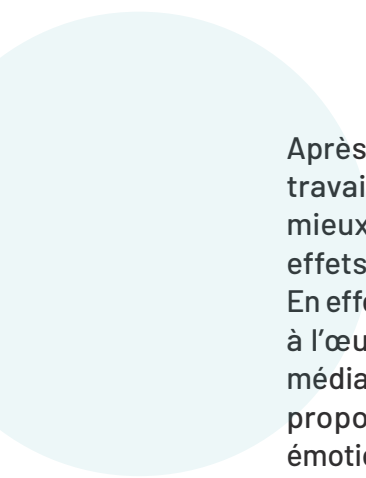
ACTE III





DES PROCESSUS DE MÉDIATION





Après la présentation de ces extraits qui montrent le médiateur familial au travail, nous proposons la lecture de médiations dans leur globalité pour mieux mesurer l'articulation des différentes étapes d'un processus et ses effets sur les personnes.

En effet, il nous apparaît nécessaire de donner à lire les différentes dynamiques à l'œuvre, pour les personnes et entre elles, au cours des rencontres de médiation. Le temps qui s'écoule entre les rendez-vous, la gestion des sujets proposés par les personnes et orchestrés par le médiateur, l'accueil des émotions qui changent et se contrarient, les décisions concrètes qui s'essayent un temps, qui évoluent ou qui se confirment permettent le cheminement des personnes.

Nous proposons de présenter un processus entier en matière de parentalité et trois processus intergénérationnels.



SE



DIV

UN PROCESSUS EN SÉPARATION-DIVORCE

RENDEZ-VOUS D'INFORMATION

Je reçois Steve et Sandra, encore mariés, lors d'un entretien d'information commun. Suite à plusieurs séances en conseil conjugal, ils décident de se séparer, ce qui les amène en médiation familiale pour organiser la séparation et les conditions du divorce. Ils ont une petite fille, Anaïs, 3 ans, scolarisée. Sandra déménage le week-end suivant avec leur fille. À ce stade, ils conviennent que Steve accueille Anaïs les week-ends, et attendent de trouver une organisation en médiation pour fixer la résidence de leur enfant qu'ils souhaitent organiser en alternance au domicile de chacun. Après leur avoir présenté le cadre de la démarche de médiation, je recueille l'adhésion de chacun.

Nous fixons ensemble la date de la première séance de médiation.

PREMIÈRE SÉANCE

Lors de la première séance de médiation, je prends en compte leur besoin de trouver rapidement des premières solutions et nous abordons la mise en place du calendrier de l'alternance. Sandra a déjà quitté la maison et Steve déménage à la fin du mois dans un nouveau logement. Pour leur fille, ils souhaitent expérimenter le rythme 3 jours-3 jours et un week-end sur deux. Ils s'interrogent sur les effets de ce fonctionnement. Ils sont attentifs à ce que ce rythme convienne à leur fille. Pour la prochaine séance, nous convenons de faire un point sur les réactions de leur enfant, d'aborder les questions juridiques concernant leur divorce et d'échanger de l'organisation de Noël (nous sommes en octobre). Steve s'est déjà renseigné auprès d'un avocat. J'invite donc Sandra à prendre également des renseignements de son côté afin de leur permettre d'échanger des informations recueillies et de favoriser, par la suite, des choix libres et éclairés pour chacun.

Je m'assure de l'équilibre dans la prise de décision commune.



SE



DIV

DEUXIÈME SÉANCE

Sandra manifeste de la colère. Elle dit son besoin de beaucoup communiquer avec Steve. Lorsque Steve ne communique pas, cela réactive chez elle un sentiment de trahison. Nous reviendrons plus tard au cours de la médiation sur l'origine de ce sentiment. Steve dit qu'il va essayer de faire des efforts pour davantage communiquer.

L'un et l'autre nomment avoir des craintes vis-à-vis de leur parentalité. Sandra dit avoir peur d'une compétition ou d'une surenchère de la part de Steve. Ils disent craindre que leur fille ne choisisse l'un plus que l'autre. Sandra dit ne pas avoir envie de dire « non » à leur fille, là où Steve a des principes beaucoup plus fermes. Ensemble, ils réaffirment des fondements éducatifs communs et notamment la nécessité de renforcer leur parentalité et de s'informer l'un l'autre du quotidien (à propos de la baby-sitter qui s'occupe de leur fille après l'école, par exemple). Sandra explique, après son rendez-vous avec son avocat ne pas être disposée à engager une procédure.

Durant cette séance, Sandra s'affirme davantage.

À la prochaine rencontre, il est convenu d'aborder la question des vêtements et l'organisation du quotidien. Ils décident de ne pas aborder pour le moment les questions financières (sujet qui fait de la tension entre eux).

TROISIÈME SÉANCE

Sandra et Steve arrivent plus apaisés. Sandra nomme qu'elle s'interroge sur le temps passé à 50%, néanmoins elle ne remet pas en cause le principe de l'alternance qui leur convient bien. Elle précise cependant que leur fille manifeste certaines difficultés lors de la séparation avec sa maman le matin à l'école. Nous abordons la question du quotidien, des vêtements ainsi que le sujet de la voiture commune, la seule voiture du couple. Ils conviennent, pour le moment, que la voiture soit utilisée pour les trajets parentaux.

Pour la prochaine séance, ils s'accordent pour aborder la question du devenir de l'appartement meublé qu'ils possèdent en indivision.



SE



DIV

QUATRIÈME SÉANCE

La séance s'annonce plutôt cordiale. Nous abordons la question de l'appartement en indivision, ils se mettent d'accord sur le devenir de ce bien qu'ils décident de garder en gestion locative jusqu'à une date définie. Ils s'accordent également sur l'organisation du planning pour les locations et sur les travaux à effectuer. À la fin de la séance, à l'évocation des livrets d'épargne du couple, de grosses tensions apparaissent. Lors des séances de conseil conjugal, la question des comptes bancaires a été l'objet de tensions dans le couple, d'où leur décision de séparer les comptes. Un passif chargé d'émotions réémerge.

Ils conviennent d'aborder ce point lors de la prochaine séance.

CINQUIÈME SÉANCE

Sandra et Steve mettent en évidence que les comptes et les apports ont toujours été déséquilibrés bien que les frais aient été partagés à 50%. La question de l'argent ne s'est jamais vraiment parlée dans le couple, leurs représentations autour de l'argent divergent.

Sandra parle d'une dette émotionnelle depuis la séparation. Steve parle d'une dette financière. L'un est sur le niveau relationnel, l'autre sur une vision économique.

Sandra explique le sentiment de trahison depuis qu'elle a appris que Steve avait eu une relation avec une autre femme. Elle attend une reconnaissance et une réparation de ce qu'elle a vécu comme un préjudice. Je les invite à échanger de ce qui serait correct pour chacun, en mettant en évidence la question du sens de cette dette pour l'un et pour l'autre.

Je les invite à réfléchir à des propositions concrètes à se faire pour la prochaine séance.

SIXIÈME SÉANCE

Sandra et Steve ont trouvé un accord commun à propos des comptes bancaires et la voiture familiale que Sandra va racheter. Sandra a pris l'initiative d'une proposition financière que Steve a trouvé correcte pour lui. Les comptes sont soldés... Ils ritualisent leur accord par une poignée de main tendue par Sandra et accueillie par Steve.

Ils expriment le souhait de formaliser un projet d'accords que nous avons rédigés ensemble.

INTERGÉNÉR

TROIS TYPES DE MÉDIATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Le protocole national de la médiation familiale définit d'autres publics qui entrent dans le champ de compétence de la médiation familiale. Les trois typologies de médiation que nous présentons ici sont celles que nous conduisons en plus grand nombre, après le public historique de la médiation.

Nous proposons des situations qui mettent en lumière trois types de ces accompagnements pour lesquels nous avons construit une architecture sensiblement similaire. Les enjeux et le nombre de participants peuvent nécessiter d'adapter le processus, aussi, pour les médiations intergénérationnelles, nous faisons le choix d'intervenir systématiquement en co-intervention.

Nous présentons, à titre d'illustration :

- > une médiation parents-adolescent ;
- > une médiation parents-jeune majeur ;
- > une médiation aidant-aidé.

Une architecture-type :

Le canevas des rencontres que nous proposons aux familles qui sollicitent une médiation intergénérationnelle est le suivant :

- > Un rendez-vous d'information préalable pour chaque participant majeur (nous reviendrons sur l'engagement des mineurs ultérieurement) pour informer chacun et recueillir son engagement à la médiation ;
- > Une séance préparatoire pour chaque participant ou chaque niveau générationnel (par exemple, les parents sont reçus ensemble et le jeune majeur est reçu seul). Cette rencontre est guidée par une série de trois à quatre questions, les mêmes pour tous, qui invitent à regarder la nature et les supports de leur relation. Cette séance préparatoire permet à chacun d'être entendu dans sa singularité, d'être accompagné à dire et de se mettre en route vers la médiation, c'est à dire envisager l'écoute du point de vue de l'autre/des autres et être force de propositions ;
- > Un rendez-vous commun pour pouvoir dire son propos et prendre connaissance des propos de l'autre/des autres.

Selon les situations, cette séance collégiale peut être suivie de nouvelles rencontres en médiation.

INTERGÉNÉR

LA MÉDIATION PARENT-ADOLESCENT : DES ADAPTATIONS NÉCESSAIRES

Depuis longtemps, notre équipe est en réflexion sur l'accueil des mineurs en médiation. Ce public met en tension d'un point de vue éthique les questions de parité des places, d'égalité, d'autonomie, de liberté d'adhésion...

Aussi, nous avons construit un format d'accompagnement singulier qui prend en considération la spécificité de ce public, mineur, sous l'autorité parentale de ses parents.

Ainsi, nous proposons aux parents séparés, pour lesquels l'un d'entre eux se trouve confronté à des difficultés de relation avec son adolescent (le jeune ne veut plus parler ou aller au domicile de ce parent), de bénéficier d'un accompagnement par un médiateur familial.

Pour ce public, le protocole est le même que celui présenté ci-dessus, avec deux adaptations :

- > Tous les membres de la famille sont reçus par un seul et même médiateur ; nous faisons le choix d'accompagner ce public par un seul médiateur pour mieux nous affilier avec chacun, dans un contexte d'inégalité des places. Entre les rendez-vous, le médiateur est accompagné dans sa réflexion par un autre médiateur référent.
- > Le mineur n'est pas reçu en rendez-vous d'information et il ne signe pas d'engagement à la médiation : il est invité par ses deux parents à venir rencontrer le médiateur.

Ces dispositions respectent l'exercice conjoint de l'autorité parentale et permettent symboliquement de rappeler les places de chacun : si dans l'espace de dialogue que nous proposons, il est nécessaire d'envisager l'équivalence des points de vue de chacun, la loi rappelle qui doit décider. L'adolescent est donc invité à l'initiative de ses parents. Étant invité, il peut se saisir librement du canevas de questions qui lui est partagé.

DIDIER
& LAURENCE
ADELINE



CONTEXTE

Nous sommes contactés par l'assistante sociale d'un lycée pour une adolescente de 17 ans qui est en rupture de liens avec sa mère depuis plus d'un an. La professionnelle dit être à la recherche d'un lieu qui pourrait aider cette jeune femme à dire ce qu'elle a à dire à sa mère en sécurité.

Nous lui présentons le dispositif qu'elle partagera à son tour à la jeune. Le père et la mère nous appellent quelques jours plus tard, invités par leur fille à le faire. J'organise des entretiens d'information individuels.

Laurence, la maman, reçue en entretien d'information, dit sa souffrance d'être tenue à l'écart de la vie de sa fille unique. Elle a entamé une thérapie « pour arrêter de souffrir » mais réalise une part active dans la rupture des liens initiée par sa fille. Elle demande à être aidée pour le lui dire et souhaite également venir entendre ce qu'Adeline lui reproche. Elle ajoute ne pas pouvoir être reçue en présence de Monsieur. Elle dit qu'elle le regarde encore comme trop charismatique, que c'est « l'homme de sa vie » et qu'elle se sentira « nulle » en sa présence. Didier, le papa, reçu à son tour en rendez-vous d'information, dit ne pas toujours comprendre les réactions de leur fille et ne plus avoir d'échanges avec sa mère. Il ressent que la distance installée entre leur fille et Laurence est probablement souffrante mais que lorsque le lien s'est interrompu, Adeline menaçait de quitter la vie tant elle était envahie par les attitudes et les propos de sa mère. Il dit que sur le fond, il pouvait être d'accord avec Laurence mais que la forme de leurs disputes le dépassait. Il pense que Laurence refusera probablement de le rencontrer mais que lui n'y est pas opposé.

Chacun d'eux s'engage. Je reçois chacun, individuellement, sur une séance préparatoire.

DIDIER
& LAURENCE
ADELINE



ENTRETIEN PRÉPARATOIRE AVEC LAURENCE

Laurence fait état de ce qu'elle a réalisé avoir activé, mal fait ou mal dit auprès de leur fille. Elle souligne l'intention positive derrière chacun de ses actes mais fait le lien avec son histoire et ses propres peurs qui ont abîmé le lien à sa fille. Elle dit une coparentalité fonctionnelle, en qualifiant très positivement Didier. Toutefois, elle peine à avoir une position distincte de cet homme qu'elle reconnaît admirer comme au premier jour. Elle dit sa honte d'avoir échoué dans sa parentalité et être incapable de soutenir le regard de Didier en plus de celui de sa fille qu'elle appréhende.

ENTRETIEN PRÉPARATOIRE AVEC DIDIER

Didier dit une place plus facile pour lui que pour Laurence ; leurs contraintes respectives lui ayant permis de venir « après la guerre » bien souvent. Il pense qu'il en a tiré des bénéfices secondaires. Il dit aussi avoir misé sur une autonomie grandissante de leur fille, sur la confiance et la responsabilité, contrairement à Laurence qui limitait les espaces de gestion au fur et à mesure qu'elle grandissait et que le monde du dehors devenait, selon la maman, de plus en plus dangereux. Il dit qu'il soutiendra Laurence, qu'il sait périe de bonnes intentions, si elle a appris à se montrer moins intransigente.

DIDIER
& LAURENCE
ADELINE



SÉANCE PRÉPARATOIRE D'ADELINE

Je reçois Adeline qui dit une colère profonde envers sa mère. Elle peine à dire exactement ce qu'elle lui reproche. En revanche, elle parle de la confiance, de la sécurité, de la constance de la relation qu'elle a avec son père. Elle dit qu'il lui a fait confiance depuis toujours et qu'elle n'a jamais trahi cette confiance. Adeline dit que c'est ce qui lui permet de grandir. Elle dit que sa mère ne sait même pas ce que c'est. Elle pense que sa mère a mal agi en réaction à ce qu'elle a elle-même vécu en tant qu'enfant mais que c'est devenu trop lourd pour elle.

Adeline évoque en revanche une autre rupture relationnelle avec un oncle, le frère de sa mère, qui était une figure d'attachement très forte pour elle. Le lien avec lui s'est arrêté net suite à une parole blessante qu'il aurait eue à son propos. Elle dit le manque de ce soutien mais que personne ne semble s'en inquiéter.

À la fin de cet échange, Adeline réfléchit longuement au format le mieux adapté pour la suite et même à l'idée d'une suite : elle se prépare au baccalauréat et n'a pas envie que les conflits avec sa mère viennent faire obstacle. Elle pense que sa mère ne voudra pas que son père soit présent. Elle ne veut pas taire ou cacher ce qu'elle a à dire à l'un ou l'autre de ses parents. Elle part donc avec un délai de réflexion. Elle rappelle quelques jours plus tard en demandant à être reçue en présence de ses deux parents.

J'appelle chacun d'eux en leur présentant le format sollicité par Adeline. Didier donne son accord en disant qu'il fera en sorte de se taire. Laurence panique un instant à cette annonce avant de répondre qu'elle accepte, si c'est la condition pour pouvoir entendre et être entendue par Adeline.

Le jour du rendez-vous, les parents sont un peu en avance. Aucun d'eux n'a assuré le transport d'Adeline qui est censée arriver par ses propres moyens. Dix minutes après l'heure

fixée, je retourne vers les parents. Ils commencent à partager des informations qui ne me semblent pas devoir se dire dans une salle d'attente et je les invite dans la salle de médiation, mesurant qu'ils sont en capacité d'échanger.

Dans cet espace plus confidentiel, nous cherchons à comprendre le retard ou l'hypothèse d'une absence de leur fille. Chacun d'eux semble étonné, ça ne ressemble pas à Adeline, disent-ils.

On frappe à la porte. C'est Adeline, qui apparait toute tendue et essoufflée. Elle me laisse difficilement refermer la porte derrière elle et indique refuser de s'asseoir. Elle dit avoir des choses à dire et, toujours debout, haletante, annonce que si elle est en retard, c'est parce qu'elle a parlé du rendez-vous avec des copines et qu'en parlant de la situation, elle a réalisé qu'elle aimait sa mère et qu'elle voudrait que ça s'améliore.

Adeline finit son propos en pleurs. Je me retourne vers Laurence qui est en larmes. Didier a les yeux embués. La charge en émotion est forte pour chacun.

J'invite Adeline à prendre le temps de s'asseoir.

Une fois l'intensité un peu redescendue, je propose de prendre connaissance des propos préparés en séance individuelle. Chacun des parents prend soin de ne pas interagir dans ce qui s'échange entre l'autre parent et leur fille.

Au terme des échanges, Laurence et Adeline réfléchissent à ce qui peut permettre qu'elles se revoient sans s'abîmer. Didier suggère un lieu extérieur. Laurence semble soulagée, elle craint un huis-clos et un débordement à son domicile. Les moments à venir et à partager entre elles se dessinent petit à petit, passant par des étapes acceptables par chacune.



INTERGÉNÉR



**UNE MÉDIATION
PARENT-JEUNE MAJEUR**

PAGE 111

ACTE 3

EN COULISSES AVEC LE MÉDIATEUR FAMILIAL

MÉDIATION NON JUDICIAIRE

JÉRÔME
& GÉRALDINE
HARMONY



CONTEXTE

Harmony, jeune femme de 26 ans qui termine ses études en droit, sollicite notre service pour restaurer le dialogue avec son père, Jérôme. Lors du rendez-vous d'information, elle confie son besoin de retrouver une relation devenue superficielle et distante avec lui. Elle accueille favorablement d'inviter son père mais semble à la fois craindre qu'il ne conditionne la médiation à la présence de sa nouvelle compagne, Géraldine. Elle envisage pourtant l'hypothèse qu'il ne pourra se décaler que si Géraldine participe également au processus. Nous convenons qu'elle lui fasse part de sa demande de médiation familiale.

Jérôme prend rendez-vous à son tour. Dans ce premier échange, il dit une relation forte à sa fille qui s'émancipe du fait de son âge et de la distance géographique nécessaire à ses études. Il pense que sa fille ne va pas très bien et qu'elle a du mal à accepter sa nouvelle union avec Géraldine. Il semble réduire la difficulté à un conflit entre ces deux femmes, sans montrer être concerné. Il interroge la présence de Géraldine dont il dit qu'elle a du mal à comprendre l'attitude d'Harmony à son égard. Il évoque également le fils de sa compagne, Matisse, âgé de 9 ans, qui a besoin, selon lui, de la disponibilité des adultes dans une plus grande mesure que sa fille de 26 ans. Il s'engage, pour voir...

Harmony est reçue seule pour la séance préparatoire par une médiatrice familiale.

Invitée à dire les fondements de la relation à son père, elle est prise immédiatement d'une vive émotion et pleure. Elle dit combien son père a représenté un pilier pour elle jusqu'à ses 23 ans et combien le vide de leur relation aujourd'hui est douloureux pour elle. Elle dit une relation fusionnelle jusqu'à ses 16 ans, un père qui lui offrait tout et qui comblait les défaillances de sa mère. Les relations sentimentales qu'ils ont l'un et l'autre connues depuis sont venues recalculer un mode plus sain entre eux, jusqu'à l'apparition de Géraldine qu'elle dit détester.

Géraldine est venue s'installer dans la maison de Jérôme, créant, du point de vue d'Harmony, une rivalité entre elles. Un conflit de places se serait cristallisé, Géraldine cherchant à mettre Harmony en position d'enfant et à prendre l'ascendant. Harmony confie ne jamais avoir connu ce type de relations auparavant, ça lui est insupportable.

Harmony reproche à son père de ne pas savoir privilégier leur relation père-fille dans les moments où elle en a besoin. Elle évoque des épisodes intenses de joie ou de tristesse qu'il n'a pas été en mesure de partager avec elle, privilégiant sa compagne.

Jérôme est reçu seul pour la séance préparatoire par un médiateur familial.

Il dit avoir fait père comme il a pu dans l'enfance de sa fille. Il ne partage pas beaucoup d'épisodes et dit un sentiment d'éloignement progressif qu'il date du début de l'adolescence d'Harmony, dans un contexte de séparation parentale. Il qualifie les attitudes actuelles de sa fille de « caprices de petite princesse » qu'il a du mal à comprendre et qui lui semblent loin des valeurs qu'ils partageaient et qu'il pense avoir transmises. Il ajoute qu'elle rejette de Géraldine mais qu'elle a, par ailleurs, une relation le plus souvent correcte avec Matisse, le fils de celle-ci.

Jérôme dit son inconfort de parler de sa compagne en son absence et place la situation sous le sceau de la rivalité féminine, comme pour s'en décharger. En revanche, il insiste sur un épisode qui aurait fait souffrir Matisse et qui alimente la colère de Géraldine contre Harmony : Harmony a invité son père à manger en ville et aller voir un match de football. Matisse, très fan de foot, n'a pas été associé, ce qui l'a mis très mal à l'aise d'en parler au sein de son couple. De plus, il dit son inconfort de passer du temps de week-end sans sa compagne. Il espère que sa fille prendra la mesure de ce qui lui apparaît encore comme peu respectueux des personnes qui comptent pour lui.

JÉRÔME
& GÉRALDINE
HARMONY



PRÉPARATION ENTRE MÉDIATEURS FAMILIAUX

En partageant les échanges respectifs que nous avons conduits, nous convenons de suggérer un exercice à Jérôme et Harmony, avant de les inviter à prendre connaissance de leurs propos. Nous faisons l'hypothèse qu'ils n'associent pas tous leurs proches aux mêmes places et qu'ils n'ont pas les mêmes attentes l'un vis-à-vis de l'autre.

JÉRÔME
& GÉRALDINE
HARMONY



PREMIÈRE SÉANCE COMMUNE

Nous invitons Harmony et Jérôme à prendre quelques feutres de couleurs et une feuille blanche sur lesquels nous leur demandons de représenter leur famille. Après quelques secondes d'hésitation, ils se lancent.

Les dessins réalisés, nous demandons à chacun de dire ce qu'il ressent puis ce qu'il comprend du dessin de l'autre, sans être interrompu. L'auteur corrigera ou complétera ce qui lui semble utile.

Dans un second temps, nous leur demandons de se parler des différences dans leurs représentations. Ils évoquent alors leur histoire familiale, leur relation passée et présente.

Nous ouvrons les papiers qui ont été préparés en séance individuelle.

Harmony dit son sentiment de ne pas avoir de place dans la nouvelle vie de famille de son père : pas une photo d'elle au mur ou sur les meubles, pas un lit pour elle... Elle explique avoir besoin de « preuves d'amour ». Jérôme, à ses mots, se lève et prend sa fille dans ses bras...

Puis, il dit son sentiment d'être tiraillé entre sa compagne et sa fille. Harmony répond avoir besoin de retrouver de la sécurité dans son lien à son père et se sentir un peu plus prête à faire une place à Géraldine et Matisse.

Jérôme semble réaliser qu'à force de vouloir protéger chacun(e), il participe à empêcher la rencontre. Ensemble, ils évoquent l'invitation au match de foot : Harmony avait pris soin de mettre Géraldine dans la confidence, or, Jérôme ne le sachant pas, s'est senti déloyal à sa compagne et à son fils, ce qui l'a empêché de profiter du moment. Ils parlent aussi d'un mail adressé par Harmony à Jérôme, plein de reproches faits à Géraldine et que Jérôme lui a fait suivre. Harmony semble réaliser combien il est difficile pour son père de faire en sorte que tout le monde s'entende...

Nous convenons de poursuivre la médiation et les invitons à réfléchir à ce qui pourrait les aider à consolider leur relation concrètement.

JÉRÔME
& GÉRALDINE
HARMONY



DEUXIÈME SÉANCE COMMUNE

Ils arrivent ensemble, visiblement plus détendus. Ils partagent avoir prolongé leur échange à la suite de la première séance autour d'un dîner tous les deux. S'ils se disent plus rassurés, ils n'ont pas de proposition à faire à l'autre. Nous proposons de revenir sur la soirée au stade qui a fait tant de mal à chacun et les invitons à imaginer comment cela aurait pu se dérouler autrement. Harmony redit l'accord de Géraldine. Jérôme dit un accord de façade. Il demande s'ils auraient pu partager ce temps à quatre. Harmony réinterroge sa légitimité et réaffirme son besoin de temps seule à seul avec son père. Jérôme semble clivé entre sa fille et sa compagne et réalise qu'il ne parvient pas à articuler les deux ensemble à ses côtés.

Nous leur proposons d'échanger leur place (en changeant de fauteuil) et de se mettre « à la place » de l'autre en argumentant pour son compte. Cette stratégie n'ouvre pas de nouvelle perspective.

Face à une situation qui apparaît bloquée, Harmony propose d'inviter Géraldine lors de la prochaine séance. Nous échangeons sur cette idée et convenons, après un temps, que Géraldine soit invitée à venir aider la relation entre Jérôme et Harmony. Ils conviennent, pour cette séance à venir, de mettre au mur leurs dessins de leur famille mais de ne pas laisser les papers préparés dans les temps individuels. Jérôme informera sa compagne de ce projet, Harmony lui adressera un message lui confirmant son souhait de l'inviter dans l'espace de la médiation et qu'enfin, nous, service, la contacterons pour cadrer l'invitation qui lui est faite : c'est-à-dire comme une ressource au service de la médiation entre Jérôme et Harmony, et non en qualité de participante. Enfin, si Géraldine accepte cette invitation, nous convenons qu'elle sera reçue seule, sur un temps court, avant le démarrage de la séance pour formaliser les modalités de sa participation.

PRÉPARATION ENTRE MÉDIATEURS FAMILIAUX

En préparant cette troisième rencontre, nous convenons de placer Géraldine en « ressource », comme une aide possible à la relation père-fille, sans lui demander de porter la responsabilité de ce lien. A-t-elle une idée de ce qui permettrait à chacun de trouver une place correcte de son point de vue ? Que pourrait-elle proposer ? Nous envisageons, à cet effet, un second exercice qui la positionnerait d'emblée en qualité de possible ressource.

JÉRÔME
& GÉRALDINE
HARMONY



TROISIÈME SÉANCE : TEMPS D'ACCUEIL DE GÉRALDINE

Nous échangeons avec elle sur la place de personne ressource et nous assurons que c'est bien correct pour elle. Elle dit mesurer que cela ne la positionne pas comme une participante à part entière, venue à la fois pour dire son point de vue et pour entendre ceux des autres participants. Bien qu'elle aurait pu également prendre cette place, les règles de la « personne ressource » lui conviennent.

Nous accueillons Harmony, Jérôme et Géraldine dans un espace sans place assise.

Plusieurs chaises sont à disposition et nous demandons à Géraldine, sans parole échangée, de positionner les chaises puis les personnes sur chacune des chaises. Elle positionne 5 chaises en cercle, place d'abord Harmony, puis Jérôme à côté d'Harmony et se place elle-même, de l'autre côté. Elle nous place sur les deux chaises situées en face d'eux. Nous invitons chacun à dire si la place qui lui a été proposée lui convient. Harmony ne dit rien. Rapidement, Jérôme, qui mesure qu'il ne peut parler à l'une sans détourner les yeux de l'autre, dit son inconfort à cette place. Il s'adresse à chacune et dit son besoin d'être en lien avec les deux, son refus de devoir choisir. S'il identifie qu'il ne partage pas la même relation, il ressent physiquement l'empêchement de ne pouvoir être en lien avec l'une qu'en se privant de l'autre. Il propose alors de changer de place.

Harmony et Géraldine sont touchées par les paroles et l'émotion de Jérôme et accueillent l'idée qu'il se décale pour échanger sa place avec l'un d'entre nous. Jérôme dit le confort qu'il ressent d'avoir sa fille et sa compagne dans le même champ de vision. Il peut ainsi avoir également des apartés avec chacune. Nous reculons les chaises sur lesquelles nous sommes assis pour rendre encore plus concrète cette nouvelle proximité.

Chacune va dire que c'est correct pour elle et la nécessité de se parler à trois, de s'écouter, de mieux se comprendre devient évidente pour toutes et tous. Jérôme propose alors de les inviter au restaurant, Géraldine contre-propose un pique-nique dans un parc, afin d'être plus tranquilles. Ils s'accordent sur ce format et le programment dans les prochaines semaines.

Jérôme propose de mettre fin à la médiation sur cet accord qui lui suffit pour l'heure. Harmony aurait eu besoin d'un autre rendez-vous pour évoquer deux ou trois points qui ne concernent pas Géraldine. Jérôme lui demande d'essayer de lui en parler hors médiation et s'engage à faire appel au service si c'est trop difficile pour elle de dire, ou pour lui d'entendre. Harmony accepte de faire confiance à son père.



UNE MÉDIATION AIDANT AIDÉ (MAA)

LES TROIS FRÈRES OU COMMENT SE RÉPARTIR LA TÂCHE DE L'AIDANT

YVON
JEAN-PIERRE
DOMINIQUE



Après de nombreuses démarches auprès de travailleurs sociaux, Yvon prend contact avec le service. Il dit avoir mis sa vie personnelle entre parenthèses depuis plusieurs années en accompagnant en tant que proche aidant la vieillesse de sa mère, puis de son frère en situation de handicap. Il exprime un profond découragement dans un contexte où il manque de solutions concrètes aux différents problèmes qui l'épuisent. Yvon est aidant et curateur de son frère, handicapé par une pathologie de schizophrénie depuis sa jeunesse. Au décès des deux parents, il a pris le relais d'aidant auprès de son frère qui vit dans la même commune que lui. Il répond ainsi à un engagement pris auprès de ses parents. La fratrie est composée de trois frères : l'aîné, Jean-Pierre, aujourd'hui âgé de 75 ans, a quitté la région depuis de nombreuses années ; le frère cadet Dominique, 73 ans, l'aidé ; et le plus jeune frère Yvon, 70 ans, l'aidant. Au problème d'handicap s'ajoutent des pathologies liées au vieillissement.

Dès l'entretien d'information, la question de la présence du frère aidé, Dominique est posée. Yvon y est favorable pour l'impliquer dans les décisions qui le concernent. Mais après une hospitalisation et une dégradation de sa santé, sa participation ne s'avère plus possible. Les rencontres des deux frères dans le contexte de la médiation les conduisent à s'approprier conjointement les problèmes et au fur et à mesure, à dégager leur frère aidé des tensions familiales.

Après le temps d'information et l'engagement des deux frères dans la démarche, nous organisons les entretiens préparatoires selon notre pratique de co-médiation. Pour rendre possible la médiation, les échanges avec Jean-Pierre, habitant dans une autre région, s'organisent en visioconférence. Ces entretiens nous permettent de prendre le temps d'entendre le point de vue de chacun et d'installer une relation favorable aux échanges à venir. Nous les interrogeons

sur ce qui est fonctionnel ou plaisant dans leur relation et leur organisation familiale et sur ce qui est plus difficile, pour les orienter vers une dynamique de changement. Nous les sollicitons également sur ce qu'ils peuvent proposer à titre personnel qui pourrait apporter des évolutions. Nous demandons à chacun d'identifier celui qui occupe le rôle d'aidant.

À partir des éléments recueillis au cours des entretiens préalables, nous décidons de partager nos constats sur la situation familiale. Notre position de médiatrices nous permet de porter un regard différent sur les enjeux familiaux. Nous leur restituons ainsi notre compréhension en veillant à mettre en valeur les ressources mais aussi les blocages tant du point de vue relationnel qu'organisationnel. Puis, nous les invitons à réagir sur ces points d'ancrage que nous soulignons. L'objectif de ces constats est d'éviter l'éparpillement des regards croisés sur un contexte familial commun mais appréhendé de façon différente.

En MAA, les réponses des personnes s'appuient sur une histoire familiale ancienne où chacun a occupé une place différente et non choisie. Les non-dits peuvent être nombreux.

Tous ces éléments, les réponses apportées aux questions et nos constats, sont restitués lors de la première rencontre commune.

Nous constatons que des divergences existent dans le regard porté sur les relations dans la fratrie : Si Jean-Pierre pense que la maladie de Dominique l'a rapproché d'Yvon, ce dernier évalue qu'elle empêche une relation apaisée entre frères. En revanche, chacun se dit investi dans une relation régulière auprès de Dominique. Jean-Pierre, du fait de son éloignement géographique, reconnaît le rôle pivot d'aidant qu'occupe Yvon par son implication concrète et constante. Du fait de son

YVON
JEAN-PIERRE
DOMINIQUE



handicap, Dominique sollicite son frère aidant de façon insistante : « si Dominique vient à manquer de beurre, il peut m'appeler jusqu'à ce que je le lui apporte » explique Yvon. En soulignant la mission transmise par leurs parents, ils reconnaissent qu'Yvon a été légitimé sans véritable choix dans sa fonction, envahissante au fur et à mesure du temps. De plus, ses compétences professionnelles lui ont donné autorité pour remplir sa mission de curateur. En ont découlé des responsabilités qui pèsent à un homme, lui aussi vieillissant.

L'entretien commun permet aux deux frères de constater une situation qui s'immobilise. Faute de relais extérieur suffisant et acceptable, le retour à domicile après hospitalisation de Dominique est source d'appréhension pour les deux frères. Les échanges permettent la reconnaissance de l'épuisement d'Yvon par son frère aîné. Cela ouvre la voie à une recherche de solutions concrètes. Pour autant, une organisation nouvelle leur paraît inaccessible entre la contribution de l'aidant proche qui se dit submergé mais qui n'arrive pas à envisager du changement et la prise en compte de l'accord de la personne aidée. Même si la possibilité d'une entrée en EHPAD est envisagée, Jean-Pierre et Yvon l'associent à une perte de loyauté vis-à-vis de leurs parents et de leur frère handicapé. Nous les invitons à cheminer en tant qu'aidants à la recherche des solutions concrètes : Pour eux, l'entrée en EHPAD est conditionnée par le choix de l'établissement et le consentement de leur frère. Jean-Pierre et Yvon s'accordent pour contacter des EHPAD en élargissant les recherches aux deux départements dans lesquels ils sont domiciliés. Ils font des investigations à partir de critères définis en séance qui répondent aux besoins de Dominique : pas une grosse structure, hors d'un hôpital, avec des espaces verts et la possibilité d'avoir quelques meubles personnels...

À la séance suivante, ils débattent pour choisir l'établissement et sa situation à partir des nombreuses recherches qu'ils ont faites, chacun de leur côté. Ils décident d'un établissement en Ille-et-Vilaine où Dominique a toujours vécu et surtout où il bénéficie d'un suivi médical. Cet établissement correspond à ce qui leur paraît le plus adapté pour leur frère. L'appartement en indivision occupé par ce dernier pourra être libéré pour permettre de faire face au coût de la structure d'accueil.

Yvon accepte de poursuivre sa mission de curateur dans un contexte allégé du fait de l'entrée en établissement de Dominique.

Une dernière question les préoccupe avant d'engager les démarches auprès des professionnels : l'information et l'accord de Dominique à ce changement de vie. Nous les questionnons alors sur ce qui est le plus confortable et acceptable pour chacun : l'importance du consentement ou la protection de la personne. Ils reconnaissent tous les deux la priorité de la protection de leur frère, et envisagent le recours au juge des tutelles pour obtenir son consentement.

